



Dossier
DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE
Pages 6 et 7

ÉDITO
La mathématique des inégalités: $8 = 3600000000!$
Page 2

PREMIER PLAN
Primaires: ces 22 et 29 janvier, on reste chez nous!
Page 2



ACTU SOCIALE
Éducation prioritaire: élargir la grève et la mobilisation aux écoles et aux collèges! Page 8

LIBRE EXPRESSION
Entretien avec Michel Husson sur le revenu universel
Page 12



Par CHRISTINE POUPIN

La mathématique des inégalités: 8 = 360000000!

Chaque année, les mandataires des principaux groupes capitalistes se réunissent à Davos pour le Forum économique mondial. L'organisation de lutte contre la pauvreté Oxfam saisit l'occasion de ce rendez-vous du profit et de la finance pour rappeler la réalité des inégalités. En ce début d'année 2017, elle pointe ce qu'elle appelle un écart des richesses « indécemment ».

En clair c'est encore pire que ce qui était déjà insupportable les années précédentes...

L'évaluation de 2016 avait déjà frappé les esprits : 62 personnes possédaient à elles seules autant que les 3,6 milliards d'humains les plus pauvres. Mais des calculs plus documentés, prenant en compte le fait que les plus pauvres sont encore plus pauvres que ce qui était évalué, font chuter ce nombre à neuf personnes. Et aujourd'hui, ils ne sont plus que huit individus, tous des hommes, à posséder autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale!

Ce scandale est double. Il est d'abord dans la richesse gigantesque des uns. La « finance » a bien un – ou plutôt des – visages ! Et des noms : Bill Gates (PDG de Microsoft), Amancio Ortega (patron de Zara), Warren Buffett (PDG de Berkshire Hathaway), Carlos Slim (homme d'affaires mexicain), Jeff Bezos (patron d'Amazon), Mark Zuckerberg (patron de Facebook), Larry Ellison (président d'Oracle) et Michael Bloomberg (ancien maire de New York). Et qu'ont-ils fait pour ça ? Plus de la moitié des milliardaires dans le monde ont hérité de leur fortune ou l'ont accumulée dans des secteurs d'activité où la corruption et la fraude sont de règle... Immoral ? Sans aucun doute.

Mais le plus insupportable, ce sont les millions d'êtres humains condamnés à l'extrême pauvreté qui est l'autre face de cette extrême richesse. Car comme le pointe Oxfam, « les plus fortunés ne sont pas de simples bénéficiaires de la concentration croissante des richesses. Ils participent activement à sa perpétuation », et d'énumérer le recours à un réseau mondial de paradis fiscaux pour échapper à l'impôt, la pression sur les salaires et sur les prix payés aux producteurs, l'utilisation de leur fortune et de leurs relations pour s'assurer des politiques publiques au service de leurs propres intérêts...

Sans le nommer, l'ONG nous parle du capitalisme et de sa barbarie. Et pour l'« économie au service des 99% » qu'elle appelle de ses vœux, c'est bien avec ce système qu'il faut en finir!

À la Une

Trump, la folie dangereuse d'un système à bout de souffle

À la veille de son investiture qui a lieu vendredi 20 janvier, Trump est engagé dans une fuite en avant faite de surenchères démagogiques, d'imbroglie complotiste dans ses relations avec Poutine et ses propres services secrets, dans la gestion de son empire immobilier et financier, dans la mise en place d'un pouvoir familial entouré d'oligarques...

Ce bel ensemble laisse augurer d'une politique qui ne pourra qu'aggraver le chaos globalisé dans lequel la classe capitaliste entraîne le monde.

FSB et CIA à la manoeuvre

« Je pense que c'est une honte que des agences de renseignement permettent la diffusion d'informations fausses, comme si on était dans l'Allemagne nazie », a tweeté Trump après la publication par le site *BuzzFeed* d'un document décrivant des faits compromettants, dont ses frasques sexuelles à Moscou, qui aurait été transmis par le FSB (les services secrets russes) et que la CIA aurait laissé publier sans contrôle...

La CIA et le FBI ont par ailleurs publié un rapport qui accuse directement les services secrets russes d'avoir, avec l'assentiment de Poutine, favorisé la victoire de Trump. Vrai, faux ? Manipulation de l'opinion ?

Dans le même temps, les secrétaires pour les Affaires étrangères et la Défense choisis par Trump le contredisent sur ses rapports avec Poutine, l'accord sur le nucléaire iranien, le changement climatique... Et le chef de la CIA demande à Trump de « se discipliner »...

Ce vaudeville d'État met en scène les contradictions et les difficultés dans lesquelles se trouvent les USA pour affronter la crise internationale provoquée par la mondialisation financière, redéfinir leurs alliances face à la Chine et une Europe en explosion.

Népotisme et oligarques

« C'est le meilleur cabinet de l'histoire, la plus grande concentration



de QI élevés dans un gouvernement, les meilleurs tueurs dont dispose l'Amérique », déclare Trump à propos de son futur gouvernement. Quel éloge !

Ainsi il a nommé comme conseiller de la Maison-Blanche son beau-fils Jared Kushner, milliardaire marié à sa fille Ivanka et proche du magnat des médias Murdoch. Il cède le contrôle de sa société immobilière à ses deux fils. « Ils la dirigeront de façon très professionnelle. Ils ne m'en parleront pas », dit-il sans rire ! Ce petit monde très familial sera entouré d'autres oligarques de Wall Street, parfaits représentants de l'aristocratie financière.

Protectionnisme, xénophobie et égoïsme national

« Je crois que je vais devenir le plus grand producteur d'emplois jamais créé par Dieu », assure Trump avec une ironie cynique qui ressemble à une forme de sincérité. Quel est l'imbécile qui pourrait me croire semble-t-il dire ! Et il se félicite de l'intérêt que lui ont porté des financiers de la planète entière, dont Bernard Arnault...

Le Mexique, deuxième économie d'Amérique latine, signataire de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena), est au centre des attaques de Trump qui menace de rompre cet accord si il ne se

plie pas à ses exigences. Le pays est aussi la principale cible de la propagande xénophobe du futur président qui continue de prétendre le contraindre à endosser les frais de construction du « mur » sur la frontière sud des États-Unis. Une campagne raciste qui vise mêle les Latinos, les musulmans, les Noirs...

Yes we can ?

Au-delà de la personnalité de Trump ou plutôt à travers sa personnalité, son cynisme, son arrogance, son mépris des travailleurs et des peuples, son attitude ubuesque de monarque de l'aristocratie financière, se manifeste la décomposition des classes dominantes corrompues par leur parasitisme, la concentration sans limite du capital, et aveuglées par leur pouvoir. Elles plongent le monde dans la pauvreté, la guerre, dressent les peuples les uns contre les autres pour perpétuer une domination faillie et dépassée. Dans son discours d'adieu, Obama a prétendu, « Yes we did », « nous l'avons fait », pour faire son propre éloge. Pourtant, tout ce que lui et les Démocrates ont fait, c'est ouvrir la porte à la pire réaction, comme ici Hollande et Valls ouvrent la porte à Le Pen. Les seuls qui peuvent empêcher l'avenir monstrueux que les Trump et les Le Pen nous préparent, sont celles et ceux qui descendent dans la rue, à Washington et ailleurs. Ce sont les travailleurs, les classes populaires, les jeunes, en prenant leurs affaires en main, l'avenir de la société, pour construire un monde fondée sur la coopération et la solidarité. Yes we can !

Yvan Lemaître

HAUSSE DES DÉPENSES MILITAIRES

Attention danger !

Depuis la chute du bloc soviétique, la part des dépenses militaires (dans le PIB ou dans les budgets publics) avait chuté dans le monde, surtout dans la décennie 1990...

Aux États-Unis, les dépenses militaires représentaient environ 6% du PIB dans la phase terminale de la guerre froide dans les années 1980 sous Reagan. Elles ont ensuite chuté à 2,9% en 2000. Après le 11 septembre 2001, les États-Unis se sont réarmés (4,6% du PIB en 2009), puis ces dépenses ont à nouveau baissé avec la crise (3,3% en 2015).

En France, le budget de la défense a diminué de 20% depuis 25 ans et les dépenses militaires représentent dorénavant 2,1% du PIB (contre 4% dans les années 1980).

En progression, mais pas partout

Depuis 2015, les dépenses mondiales d'armement progressent (+ 1% en 2016), mais de façon différenciée : elles stagnent dans les vieux pays impérialistes, alors qu'elles progressent fortement dans les pays « émergents » d'Asie qui connaissent une forte croissance, ainsi qu'en Europe de l'Est et au Moyen-Orient. Les États-Unis réalisent 40% des dépenses militaires mondiales. Leur part dans le PIB diminue, mais cela pourrait changer radicalement avec

Trump... En Europe, les dépenses militaires allemandes devraient augmenter de 7 milliards entre 2011 et 2020, contre 3 milliards pour la France. En outre, les déclarations de Trump considérant que les États-Unis payaient trop pour la défense de ses alliés pourraient pousser les dépenses européennes à la hausse. Mais c'est surtout en Asie que les dépenses militaires explosent. La Chine a augmenté ses dépenses militaires de 130% au cours des dix dernières années. L'Inde vient de voter un budget militaire en hausse de 8% et est

dorénavant devant la Russie et l'Arabie saoudite, numéro 3 derrière les États-Unis et la Chine. En Inde et en Chine, la part des dépenses militaires est stable dans leur PIB (autour de 2%), et c'est donc leur forte croissance qui leur permet de développer leur arsenal militaire. Au Japon, malgré la dépression économique, le budget de la défense est en hausse en 2017 pour la cinquième année consécutive (+ 1,4%) sous l'impulsion du Premier ministre nationaliste Shinzo Abe. Le budget militaire dépasse désormais 1% du PIB.

En revanche, la Russie et l'Arabie saoudite (après les avoir doublées en dix ans) diminuent leurs dépenses militaires : la chute des prix du pétrole y est pour beaucoup.

Vers une montée des tensions ?

La hausse des dépenses militaires est évidemment une bonne nouvelle

BIEN DIT

On assiste depuis plusieurs mois à la recrudescence de cas où la solidarité est tenue pour un délit. (...) 100 organisations associatives ou syndicales, nationales ou locales, publient un manifeste par lequel elles entendent dénoncer ces procédés. Dans les semaines qui viennent, elles mettront en œuvre toutes sortes d'actions afin que soient préservés le droit de regard, le droit de critique, le droit de s'opposer à des politiques qu'on désapprouve, le droit de se conduire autrement qu'en agent de politiques de fermeture : le droit d'agir en toute humanité.

Extrait du communiqué commun « Pour en finir avec le délit de solidarité », publié le jeudi 12 janvier et signé par de multiples organisations nationales ou locales, dont ATTAC, la FASTI, la LDH ou RESF

Un monde à changer

URGENCES: CE QUI «GRIPPE», C'EST L'AUSTÉRITÉ. Les images insupportables des malades dans les couloirs des urgences, attendant des heures sur des brancards, du personnel débordé et fatigué essayant de faire ce qu'il peut malgré son épuisement, ont fait le tour des médias. La ministre de la Santé admet elle-même que 142 établissements sur 850 sont «en tension», mais ce serait la conséquence d'une épidémie de grippe précoce et particulièrement virulente...

Le rôle d'un système de santé public ne serait-il pas justement de faire face à des situations «de tension» due à des événements «exceptionnels»? Si l'hôpital n'y parvient pas, ce n'est pas dû à la fatalité mais aux choix politiques des gouvernements successifs, dont ceux de Hollande, Valls et Touraine. C'est bien leur Pacte de responsabilité qui a imposé de nouvelles coupes dans les budgets hospitaliers pour contribuer à l'exonération de 30 milliards de cotisations sociales patronales chaque année. C'est la loi Touraine qui accélère les regroupements d'établissements, les fermetures de services et qui poursuit la transformation de l'hôpital en entreprise

fonctionnant à «flux tendu».

Depuis des mois, les personnels alertent sur la saturation des urgences et des autres services, et sur les conditions de travail insupportables qui y règnent. Les grèves se multiplient, en vain, car Hollande, Valls et Touraine, continuent d'imposer l'austérité à l'hôpital. Ils ne peuvent aujourd'hui fuir leurs responsabilités, pas plus que Montebourg, Hamon, Peillon ou Macron qui ont tous participé à cette politique. Et la petite manœuvre qui consiste à rejeter sur les soignants, insuffisamment vaccinés, la responsabilité de la crise et du décès de patients est particulièrement odieuse.

La crise actuelle ne fait que renforcer la nécessité de la mobilisation pour mettre fin à l'austérité à l'hôpital public et dans la santé, de coordonner les résistances et les luttes. Pour y contribuer, la manifestation nationale du 7 mars, pour la défense de l'hôpital et du droit à la santé, appelée par les fédérations syndicales CGT, SUD et FO, doit être un succès.

PRIMAIRES Ces 22 et 29 janvier, on reste chez nous!

Les deux premiers débats télévisés des primaires des socialistes et de leurs satellites sont loin d'avoir passionné les foules: les candidats de la droite avaient fait largement mieux en termes d'audience il y a quelques semaines...

Une preuve supplémentaire du divorce définitivement consommé entre les classes populaires, saignées à blanc depuis cinq ans par une politique antisociale rarement égalée, et cette gauche institutionnelle, servile vis-à-vis des intérêts des classes dominantes.

Un bilan commun impossible à mettre sous le tapis

Effectivement difficile pour les sept participants de «la Belle alliance populaire» de susciter un minimum l'envie de les écouter jouer au jeu des différences afin de postuler au rôle du meilleur candidat «pour faire gagner la gauche» en mai prochain! L'ex-Vert De Rugy a rejoint les rangs du groupe socialiste à l'Assemblée nationale en mai dernier, alors que la mobilisation sociale contre la loi travail était à son apogée. Bennaïmias a une longue carrière de girouette: des Verts au Modem jusqu'à son propre «parti» baptisé Front démocrate. Il n'y a aucun perdreau de l'année, rien que des habitués des ministères, des combinaisons politiciennes et des petites trahisons entre amis quand



Questions pour un champion social-libéral... DR

il faut tirer son épingle du jeu. Montebourg, Peillon, Hamon, Pinel ont tous été ministres de Hollande, Valls a été son Premier ministre durant plus de deux ans. On a pu tous les voir à l'œuvre pour imposer des mesures dirigées contre le monde du travail.

Autant ils ont tous été zélés dans la mise en place de cette politique, autant il leur faut maintenant se démarquer d'un passé récent. Peillon,

Montebourg, Hamon ont à ce petit jeu une longueur d'avance, pour avoir été évincés de leur ministère il y a deux-trois ans ou plus. Cela leur a donné un peu plus de temps pour essayer de fabriquer une virginité politique nouvelle.

Valls, lui, ne dispose pas des mêmes délais, et c'est pour cela qu'il débite des histoires avec des grosses ficelles en prenant les gens pour des amnésiques (si on veut rester polis...): le

49.3 c'est moche, la classe ouvrière est son amie (avec une excursion rapide à Liévin, terre des mineurs et bastion historique de son parti, époque SFIO), et il faudra «redonner du pouvoir d'achat après avoir demandé des efforts».

Des escarmouches pour amuser la galerie

Les sept candidats sont tous de bons et loyaux serviteurs de l'appareil d'État garant de l'ordre social établi, et sont attachés à «la grandeur de la France».

Ainsi concernant la lutte «contre le terrorisme» ils ont tous approuvé que la France ait procédé à l'élimination armée lors d'opérations «ciblées» de combattants ennemis, en dehors de tout cadre légal. Ils se sont contentés de critiquer les propos de Hollande sur le sujet... au motif qu'il aurait dû tenir sa langue!

Il a bien fallu pourtant jouer un peu la compétition... histoire d'entretenir l'illusion qu'il y aurait des différences de fond entre les sept candidats. Hamon a trouvé comme hochet le revenu minimal d'existence à 530 euros par mois, Montebourg trouve qu'il n'y a pas assez de contrôle aux frontières, Peillon pense qu'il faudrait amender à la marge la loi travail... et Valls reste totalement opposé au droit de vote des étrangers aux élections locales. Au moins, sur ce sujet, il reste lui-même!

Évidemment, tout ce petit monde-là a juré la main sur le cœur qu'une fois les primaires achevées, le vainqueur aura le soutien de tous les autres. Comme la corde soutient le pendu?

Marie-Hélène Duverger

Le chiffre

57,1

C'est, en milliards d'euros, le montant des dividendes versés aux actionnaires en 2016 par les entreprises du CAC 40. Soit le plus haut niveau jamais atteint depuis 2007, à la veille du krach. Sanofi (qui a annoncé 600 suppressions de poste il y a moins d'un an...), Total et Vivendi constituent le trio gagnant, versant à elles seules un tiers de ces dividendes.



Agenda

Samedi 21 janvier, marche des femmes contre Trump, Paris. Au lendemain de l'investiture de Trump, manifestation unitaire à 14h, au Mur pour la paix au Champ-de-Mars.

Mercredi 25 janvier, rencontres de La Brèche, Paris. «Le cours actuel du capitalisme et les perspectives de la société humaine civilisée», avec François Chesnais et Michel Husson, à 18h30 à la librairie La Brèche, 27 Rue Taine, Paris 12^e (métro Daumesnil).

Mercredi 25 janvier, projection débat sur Mumia Abu-Jamal, Strasbourg. *Toute ma vie [en prison]*, film documentaire, à 20h à Cardek, 1 place des Orphelins. Entrée gratuite.

Samedi 28 janvier, rencontres de La Brèche, Paris. *Symptômes morbides. La rechute du soulèvement arabe* de Gilbert Achcar, présenté par Julien Salingue qui en a assuré la traduction, à 17h30 à la librairie La Brèche, 27 Rue Taine, Paris 12^e (métro Daumesnil).

NO COMMENT

On ne prendra pas les crevards.

UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'EMMANUEL MACRON, cité par le *Parisien* lundi 16 janvier, à propos du ralliement de cadres et d'élus PS à la candidature de l'ex-banquier-ministre.

pour les capitalistes de l'armement qui vivent des commandes publiques. Mais elles sont globalement une «charge» puisqu'elles se font au détriment de la production de biens d'investissement qui permettent un élargissement de la production.

Alors que l'armée est au service de la classe dominante, l'enjeu pour les capitalistes est que les travailleurs financent ce surcroît de dépenses d'armement. C'est largement ce qui se passe: la hausse des prélèvements pèse avant tout sur les ménages salariés pour des dépenses d'État qui profitent toujours plus aux capitalistes, alors que les dépenses sociales sont bloquées.

Dans un capitalisme en crise, la hausse des dépenses militaires des puissances «émergentes» et les annonces de Trump laissent

augurer une montée des tensions. La Chine ou l'Inde veulent se donner les moyens d'avoir des prétentions politiques à la hauteur de leur puissance économique, et les États-Unis sont déterminés à conserver leur hégémonie malgré leur affaiblissement économique. Cette configuration est porteuse à moyen terme de conflits militaires, et les armes produites n'ont pas forcément vocation à seulement impressionner l'adversaire.

Ce système devient de plus en plus barbare: il impose non seulement des politiques d'austérité de plus en plus dures, mais désormais également une hausse des dépenses les plus nuisibles pour l'humanité. Combattre pour le détruire et le remplacer par un système où les travailleurs seront aux commandes est plus que jamais nécessaire.

Gaston Lefranc

TOUJOURS PLUS DE POGNON POUR LES ARMÉES



l'Anticapitaliste l'hebdo du NPA

Rédaction:
0148 70 42 27
redaction@npa2009.org

Diffusion:
0148 70 42 31
diffusion.presse@npa2009.org

Administration:
0148 70 42 28
2, rue Richard-Lenoir,
93108 Montreuil Cedex

Numéro ISSN:
2269-3696

Commission paritaire:
0419 P 11508

Société éditrice:
Nouvelle Société de
presse, d'audiovisuel et
de communication.
SARL au capital
de 3500€ (durée 60 ans).

Tirage:
6500 exemplaires

**Gérant et directeur
de publication:**
Ross Harrold

**Secrétaire
de rédaction:**
Manu Bichindaritz

Maquette:
Ambre Bragard

Impression:
Rotographie, Montreuil-
sous-Bois
Tél.: 0148 70 42 22
Fax: 0148 59 23 28
Mail: rotoimp@wanadoo.fr

IMPRIM'VERT®

2017

PHILIPPE POUTOU

PROTECTIONNISME Le nationalisme économique en campagne

Mettre en avant les échanges internationaux comme explication principale au chômage en France est une stupidité ou une escroquerie politique. Ce qui ne signifie pas que les capitalistes n'utilisent pas la liberté des échanges et les disparités sociales pour exploiter encore plus les salariéEs...

À l'occasion de cette campagne présidentielle, une musique protectionniste se fait entendre dans divers secteurs politiques, de l'extrême droite à la gauche. Les positions des uns et des autres ne sont pas identiques. Ainsi, nous n'assimilons pas le « protectionnisme-chauvinisme » du Front national et le « protectionnisme solidaire » inscrit dans le programme de la France insoumise. Mais il y a dans les discours pour le grand public un fond commun : rejeter sur la concurrence extérieure la responsabilité des destructions d'emplois et des fermetures d'usines. Situation d'autant plus grave que cette chanson n'est pas sans écho chez les travailleurEs.

En réalité, un grand nombre d'emplois se trouvent dans des activités non soumises à la concurrence étrangère ou seulement de façon marginale. C'est le cas des services publics et privés (administrations, santé, banques, commerce, etc.) et du bâtiment-travaux publics. Si l'emploi y baisse, c'est en raison de décisions des dirigeants publics ou privés de ces secteurs. La question de l'impact des échanges extérieurs sur l'emploi concerne avant tout l'industrie (ainsi que les centres d'appel, des services informatiques, etc.).

Externalisation, filialisation, délocalisation

Fondamentalement, ce qui pèse avant tout sur l'emploi, c'est la course

CONTRE LES DÉLOCALISATIONS, LE PROTECTIONNISME DE MÉLENCHON



CHARMAG

effrénée du capital aux gains de productivité et au profit dans un contexte où la demande est déprimée par la compression des salaires. C'est cette course qui l'amène aussi bien à externaliser et à filialiser certaines activités à des entreprises françaises où les salariéEs sont moins payés qu'à délocaliser à l'étranger.

Tous les travaux économiques sérieux montrent que les délocalisations représentent une part limitée des suppressions d'emplois industriels. Une étude de l'INSEE chiffre à 20 000 en 3 ans le nombre de suppressions directes de postes en France dues à des délocalisations opérées entre 2009 et 2011. Même si on double ce

chiffre pour tenir compte des emplois chez les sous-traitants et fournisseurs, c'est beaucoup moins que les pertes d'emplois durant la période. Ceci ne signifie pas que cette part ne soit pas lourde de conséquences dans certains secteurs (textiles, chaussures...), surtout si on tient compte des importations à faible prix réalisées par l'entremise des chaînes de distribution. Limitées ou pas, ces pertes d'emplois sectoriels ont des conséquences dramatiques pour les travailleurEs concernés.

Trump roule des mécaniques

Le protectionnisme peut lui aussi s'accompagner de suppressions

d'emplois et de baisse de salaires au nom du « patriotisme » et de la mystification selon laquelle patrons et ouvriers seraient dans le même bateau.

Trump peut rouler des mécaniques, les annonces qu'il fait sont marginales par rapport aux suppressions d'emplois et aux transferts de production de l'industrie américaine. D'ailleurs il s'agit souvent de projets déjà dans les cartons... Comme le déclare ironiquement le patron de Renault-Nissan, Carlos Ghosn : « Quand un groupe annonce un investissement de plusieurs milliards de dollars, c'est qu'il y a travaillé depuis longtemps ».

S'opposer à la logique capitaliste

La mondialisation, l'internationalisation des productions, sont consubstantiellement liées à la phase actuelle du capitalisme. Mais il ne faut pas en déduire une impuissance de la politique, comme Lionel Jospin, Premier ministre socialiste, qui en 1999 s'était borné à déclarer « L'État ne peut pas tout » face à des licenciements massifs chez Michelin... Au contraire, un gouvernement des travailleurEs appuyé sur la mobilisation sociale pourrait s'opposer à la logique capitaliste. Mais pour cela, il faudrait une vraie volonté politique (et pas du baratin) et des appels à la solidarité nationale. Face aux vendeurs d'illusion, notre réponse est la lutte pour défendre pied à pied les emplois, et partager le travail sans aucune baisse des salaires. Si une entreprise doit fermer ou être dépecée, que l'État intervienne sans aucune indemnisation pour les actionnaires. Au-delà, une France débarrassée du capital devra se poser le problème d'un développement sans interférence des pressions du marché international et en collaboration avec les pays qui auraient fait les mêmes choix, tout en menant bataille pour l'harmonisation des droits sociaux de tous les travailleurEs du monde (soutenant leurs luttes).

Henri Wilno

Agenda

Jeudi 19 janvier, réunion publique du NPA, Angoulême. Avec Philippe Poutou, à 20 h à la MJC Rives-de-Charente, 5 chemin du Halage.

Vendredi 20 janvier, réunion publique du NPA, La Ferté-Bernard. Avec Philippe Poutou, à 19 h, Salle Maurice-Loiseau, avenue du Général-de-Gaulle.

Samedi 21 janvier, fête du NPA27, Louviers. À 16 h, « Des paysans, pour quoi faire ? », avec Thierry Martin, exploitant agricole à Broglie, et à 19 h 30, réunion-débat avec Philippe Poutou. Au Moulin de Louviers.

Samedi 21 janvier, réunion publique du NPA, Poitiers. Conférence sur l'écoféminisme avec Christine Poupin, à 18 h 30 à l'auberge de jeunesse.

Jeudi 26 janvier, réunion publique du NPA, Limoges. Avec Philippe Poutou, à 20 h, salle Léo-Lagrange (derrière la mairie).

Jeudi 26 janvier, réunion publique du NPA, Dijon. « Quel avenir au Moyen-Orient, quelles évolutions, quels impacts en France et en Europe, quelles responsabilités ? » avec Julien Salingue, à 20 h au Centre de rencontre international, 1 avenue Champollion, angle avenue de Dallas.

Samedi 28 janvier, réunion publique du NPA, Valence. Avec Philippe Poutou, à 19 h au Parc des expositions, 16 avenue Georges-Clemenceau.

NPA arguments de campagne

Lutter vraiment contre la fraude fiscale

La fraude et l'évasion fiscales, combien de milliards ?

Les montants de la fraude et de l'évasion fiscales sont colossaux et très difficiles à chiffrer précisément. L'évasion fiscale dans le monde atteindrait entre 21 000 et 32 000 milliards de dollars, avec un chiffre central à 26 000 milliards. Environ la moitié des avoirs dans les paradis fiscaux serait détenue par une poignée d'hyper-riches : 92 000 précisément, soit 0,001 % de la population mondiale. Le montant des avoirs français dissimulés à l'étranger s'élèverait à 600 milliards, dont environ 250 milliards détenus par des particuliers et le reste par des entreprises. Le syndicat Solidaires Finances publiques a calculé que le montant total « des différentes formes d'évitements illégaux de l'impôt est compris entre 60 et 80 milliards d'euros » chaque année, soit 20 % des recettes fiscales brutes de l'hexagone ! Au niveau européen, la fraude et l'évasion fiscales représentent une perte de recettes de 1 000 milliards d'euros chaque année.

Qui sont les fraudeurs ? Comment font-ils ?

Grâce à certains scandales (UBS, Panama Papers, etc.), on a une certaine idée de qui sont les fraudeurs : des

personnalités en tout genre... mais aussi des riches peu connus. Il ne faut pas oublier les entreprises, les banques... Pour pouvoir cacher ses avoirs, il faut être « bien » entouré : avocats fiscalistes, banquiers... pour élaborer et mettre en place des montages assez complexes. Pour les particuliers, certains montages consistent à dissimuler de l'argent à l'étranger dans des paradis fiscaux... C'est ce qu'ont fait Cahuzac, Dassault, les Balkany et bien d'autres. D'autres montages consistent à abuser de certaines niches fiscales, comme celle destinée en principe à encourager les investissements dans les départements d'outre-mer. Certains ne s'en sont même pas cachés : le publicitaire Jacques Séguéla avait baptisé « Merci-Béré » (du nom de l'ancien ministre des Finances socialiste, Pierre Bérégovoy) son splendide voilier ancré en Martinique...

Les entreprises, elles, sont friandes de la facturation fictive ou de complaisance, leur permettant de minorer les bénéfices imposables et de récupérer indûment de la TVA facturée. Autre technique, le remboursement indu de crédit de TVA, la mise en place de « carrousels » de TVA, une fraude organisée entre plusieurs entreprises pour obtenir le remboursement par un État de l'Union européenne d'une

taxe qui n'a jamais été acquittée en amont ou bien réduire le montant de la TVA à payer. Sans oublier diverses techniques pour localiser les bénéfices là où l'impôt est réduit : prix de transfert entre filiales, entreprises bidons offshore.

Les États luttent-ils contre la fraude et l'évasion fiscale ?

Ils le disent et prennent des mesures homéopathiques qui font rentrer un peu d'argent. Mais pour l'essentiel, ils regardent ailleurs ou sont complices. En France, par exemple, les services de contrôle sont totalement insuffisants : il manque 10 000 emplois de contrôle. Pourtant, un inspecteur des impôts (à qui bien entendu la hiérarchie ne mettrait pas de bâtons dans les roues) rapporte bien plus que son salaire. Les multiples instruments de dissimulation utilisés par les banques et les grandes entreprises ne sont pas vraiment combattus sous prétexte de secrets des affaires ou de respect de la vie privée. Quand le gouvernement se décide à faire quelque chose (de limité), c'est le Conseil constitutionnel qui bloque.

Il y a un traitement exorbitant des infractions fiscales : l'initiative des poursuites est réservée au seul ministère



PHOTO THÈQUE ROUGE / MILO

des Finances. C'est ce qu'on appelle le « verrou de Bercy », dont les membres de la hiérarchie multiplient de plus en plus les aller-retour avec de grandes entreprises ou banques... des acteurs de la fraude ! Ainsi, il y a quelques années, le milliardaire François Pinault a réglé ses affaires de succession avec Bercy, moyennant une somme faible par rapport à ce qu'il aurait dû payer. Il faut dire que le directeur de cabinet du ministre se nommait alors Bruno Crémel, ancien cadre dirigeant du

groupe Pinault... et qui y est ensuite retourné !

Il faut que la justice arrête le « deux poids-deux mesures » qui punit plus le voleur de moto que celui qui détourne des millions (et ses complices).

Quelles sont les propositions du NPA ?

Nous soutenons toutes les mesures pour augmenter le nombre de contrôleurs fiscaux et leur permettre de faire leur travail. Mais il faut aller au-delà, en s'affrontant aux privilégiés et sans faire confiance aux institutions et dirigeants politiques de la bourgeoisie. Les banques organisent une industrie de l'évasion fiscale au profit des grandes fortunes et des puissantes multinationales. Pour y mettre fin, il faut socialiser le système bancaire sans indemnité ni rachat des actions, afin de le mettre au service de la transformation sociale et de la transition écologique.

Le Conseil constitutionnel méprise l'obligation constitutionnelle pour chacun de contribuer aux charges publiques en fonction de ses capacités (article 13 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789). Une raison supplémentaire pour en finir avec cette Constitution !

À cent jours de la présidentielle, Macron est sans aucun doute le phénomène du moment. Il remplit les salles à Paris, Nevers, Clermont-Ferrand, ou Lille. Cela alors que Valls avait quelques jours plus tôt réuni difficilement 200 personnes dans le Pas-de-Calais, annulant même un meeting à Rennes pour cause de présence d'« enfarineurs »... Évidemment, tant que la « belle primaire populaire » (sic!) n'est pas terminée, la campagne présidentielle n'a pas encore totalement commencé: elle connaîtra de nombreuses péripéties, et rien ne dit que le « succès » actuel de Macron dans les salles se traduira dans les urnes.

« Ni droite ni gauche »... mais libéral!

À écouter Macron, il serait le candidat du « ni droite ni gauche », dénonçant les partis traditionnels et prônant une « révolution démocratique ». Passons sur son appartenance bien connue à un « système » qu'il aime pourtant dénoncer, et regardons

MACRON Je me voyais déjà en haut de l'affiche...

La candidature de l'ex-banquier-ministre bouleverse la donne, à gauche comme à droite. En quelques mois, Macron est devenu incontournable et veut jouer le trouble-fête.



La révolution a mauvaise mine... DR

un peu ses propositions... Fin des 35 heures pour les jeunes et durée légale du travail moindre après 50 ou 55 ans; Suppression des cotisations chômage et maladie payées par le salarié; Augmentation de la CSG sauf pour les petites retraites et les indemnités chômage, nationalisation de l'assurance chômage et droit au chômage pour les indépendants après 5 ans d'activité et pour les salariés démissionnaires (une fois tous les 5 ans); Retraite à la carte; Transformation du Cice en une baisse de charges pérenne pour tous les types d'entreprises, et 10 points de « charges patronales » en moins pour tous les emplois au SMIC; Renforcement de l'incitation au retour vers l'emploi en augmentant la prime d'activité; « Aller au bout » de la réforme des

prud'hommes; Aucun déboursement de soins et remboursement à 100% par la Sécurité sociale pour les maladies chroniques, les lunettes, les prothèses auditives et dentaires à l'horizon 2022; Réforme de l'hôpital (décloisonner les relations entre le public et le privé et réformer les tarifications)... Bref quelques pincées de mesures pouvant apparaître comme « sociales » dans une soupe libérale contre le monde du travail. Et vive la « révolution »!

Trouble-fête et prise de tête

D'ores et déjà, Macron inquiète la droite et semble un nouvel élément d'implosion du PS. En effet, Fillon semble faire la même erreur que Sarkozy en 2012, se positionnant très

très très à droite et laissant ainsi un boulevard à Macron, qui lui ne se gêne pas pour développer ces dernières semaines un discours anti-Fillon afin d'attirer un électoral de droite plus modéré. C'est ainsi que les fonctionnaires et la santé sont devenus des incontournables de ses discours, et cela semble marcher puisque, depuis la victoire de Fillon à la primaire de la droite, Macron recueille des soutiens venus du centre, de l'UDI, des juppéistes... mais aussi venu du PS. Car Macron parie sur une implosion du PS après la primaire. En effet, si Valls est battu à l'issue de la primaire le 29 janvier, certains responsables PS qui ne s'en cachent plus, ceux-là même qui criaient au « traître » quand Macron a quitté le gouvernement... seraient aujourd'hui prêts à le soutenir. Hollande, toujours blagueur (et revanchard), serait même tenté, dit-on... Et certains n'attendent plus: Ségolène Royal, Rebsamen, ou Colomb, le maire de Lyon. Sans oublier non plus tous ses soutiens du CAC40, du patronat et du monde de la finance, qui eux ont bien compris qu'avec Macron, ils n'avaient aucun souci à se faire. Quoiqu'il en soit, au-delà du symptôme de la décomposition du parti au pouvoir, Macron est aussi une belle illustration de la crise politique qui traverse la société française. Mais dans tout les cas, plus que de la solution, il fait lui aussi bien partie du problème...

Sandra Demarcq



En action!

Évry (91) Philippe Poutou en meeting, avec les travailleurs...

Lundi 16 janvier, Philippe était en meeting à Évry. Une venue symbolique une semaine après que Valls, ex-Premier ministre et ex-maire d'Évry, fut revenu dans cette ville où il a construit sa carrière de politicien. Sur les marchés, lors des diffusions de tracts pour annoncer la réunion, les réactions ironiques voire très franchement hostiles contre Valls ne manquaient pas. « On le connaît! », nous disait-on souvent comme un geste de sympathie à notre égard.



PHOTO THÈQUE ROUGE/MILO

Nous étions une bonne cinquantaine pour cette réunion. Notre camarade Angélique Grosmaire, militante syndicale à La Poste, a dénoncé les effets dramatiques du plan de réorganisation de La Poste dont souffrent les usagers, avec la fermeture de nombreux bureaux, et les postiers, qui voient leur conditions de travail se dégrader au point d'entraîner une vague de suicides. Florent Grimaldi, syndicaliste chez Renault-Lardy, a décrit la course au profit mondialisé de Ghosn et ses amis contre les ouvriers auxquels aujourd'hui on voudrait faire croire que le protectionnisme va les défendre. Et Ibrahima Dia, syndicaliste santé-sociaux, a dénoncé les effets de la même politique dans son secteur, avec en particulier dans le 91 la fermeture de trois hôpitaux qui doivent fusionner en un seul au détriment des malades. Après l'intervention de Philippe suivie attentivement, appréciée et chaleureusement applaudie, la discussion est venue illustrer cette dégradation des conditions de vie pour le monde du travail, chez les cheminots, les travailleurs sociaux... Un intervenant a souligné nos responsabilités en décrivant les difficultés rencontrés dans les syndicats, le recul politique et l'urgence des tâches de reconstruction du mouvement ouvrier, comme pour illustrer l'importance que Philippe y soit... Un sentiment largement partagé dans le public, avec bien sûr l'urgence de la mobilisation pour la recherche des parrainages...

Montbéliard (25) Mobilisation réussie pour défendre une militante de la Conf.

Dominique Henry, militante de la Confédération paysanne, passait en correctionnelle pour avoir refusé de donner son ADN alors qu'elle était en garde à vue suite à l'action menée contre la ferme des 1000 vaches en 2014. La Confédération paysanne et le comité de soutien avaient décidé de transformer cette journée du jeudi 12 janvier en forums et débats sur le fichage des militants, l'industrialisation de l'agriculture...

Devant 300 personnes, Laurent Pinatel, porte-parole de la Conf., a apporté son soutien à Dominique, contre la ferme des 1000 vaches et les fermes industrielles, super subventionnées, servant à enrichir les multinationales et à détruire nos vies et notre environnement. Dominique a expliqué pourquoi elle a refusé un prélèvement ADN (on a prélevé l'ADN des co-inculpés à leur insu...), des prélèvements conservés pendant 40 ans. Un véritable danger de fichage, comme l'a confirmé Pierre Darlu, généticien. Charles Piaget, figure emblématique de la lutte des Lip, est intervenu: « Toutes les luttes ont des points communs. Toute contestation est criminalisée. Toutes nos luttes posent les critiques essentielles de cette société. Individuellement nous ne sommes pas des héros mais c'est le collectif qui est imaginatif et créateur ». Puis Bruno Lemerle pour l'UD CGT, un camarade suisse d'Uniterres (syndicat suisse lié à la conf), etc.

En manifestation, nous avons accompagné Dominique au tribunal. Pendant que les débats se poursuivaient sur la politique agricole catastrophique de l'UE, Dominique entendait le procureur dire qu'il n'aurait pas dû la convoquer, le tribunal d'appel d'Amiens ayant déjà rendu sa sentence: relaxe pour les inculpés de la ferme des 1000 vaches (considérés comme lanceurs d'alerte!) et amende pour Dominique pour refus de prélèvements ADN. C'est donc par prévention qu'elle comparait, réclamant une amende de 1000 euros! On pourrait en rire si ce n'était aussi grave. Le jugement sera rendu ce jeudi 19 janvier.

BIEN DIT

Valls, Hamon, Macron, Mélenchon... tous sont loin de la réalité du monde du travail. Et les conseillers dont ils ont choisi de s'entourer aussi. Cette déconnexion est grave.

PHILIPPE MARTINEZ, secrétaire général de la CGT, en interview dans *les Échos* du lundi 16 janvier.

PARRAINAGES #2017PoutouDoitEnEtre

Depuis quelques jours, la campagne du NPA pour la recherche des parrainages permettant la candidature de Philippe Poutou s'est accélérée. Il faut dire qu'avec 200 promesses, notre candidature est en danger.

Les raisons sont multiples. Il y a bien sûr les difficultés de l'organisation, dans le contexte du recul du mouvement ouvrier, de la défaite sur la loi travail, de la répression. À plus court terme, il y a l'absence quasi complète de notre candidat dans les médias. Il n'est invité qu'une fois de temps en temps, cela alors qu'il y a plus de 100 créneaux politiques dans les grands médias par semaine, et alors même qu'il est crédité de 1,5 à 2,5% dans les sondages! Comme le disait Philippe en conférence de presse avec Christine Poupin lundi 16 janvier, « On ne s'attendait pas à ce que des médias, qui sont possédés en grande majorité par des capitalistes, fassent le jeu d'un anticapitaliste, mais tout de même! »

Enfin, rappelés que la loi qui exige 500 parrainages d'élus est totalement antidémocratique car elle reproduit le fait que ce sont les candidats des partis ayant déjà des élus qui peuvent se faire connaître. Beaucoup de maires sont dégoûtés par le système actuel et refusent de parrainer, ce qui paradoxalement renforce ce système...

La dernière difficulté est l'enchaînement des primaires, celle de la droite puis celle la « belle alliance populaire ». Le débat s'organise donc autour des deux partis dominants, avec comme conséquence,



Philippe et Christine lors de la conférence de presse lundi 16 janvier. DR

comme aux États-Unis, de reléguer le débat réel au second plan.

Une campagne démocratique

Le NPA a donc décidé de lancer une campagne démocratique pour permettre la candidature de Philippe. Avec le soutien de plusieurs personnalités, une tribune intitulée « Cachez cet ouvrier que je ne saurais voir », nous dit leur démocratie », a été publiée par *lemonde.fr* et *Mediapart*¹. Elle dénonce le fait que « les deux candidatures anticapitalistes qui combattent [le système] soient systématiquement ignorées et réduites au silence, en particulier dans les médias: celles de Philippe Poutou pour le NPA et de Nathalie Arthaud pour Lutte ouvrière ».

Elle rappelle que « Les signataires de cet appel divergent quant à leurs choix dans cette élection, mais pas sur leur attachement à la pluralité démocratique et à la possibilité pour un simple salarié d'y participer, et pas seulement comme électeur convoqué à échéances fixes pour éliminer les candidats qui le rebutent le plus. C'est pourquoi nous en appelons aux maires et à la presse pour que cesse cette ségrégation. Dans le cadre de règles imposées par les lois actuelles, donner sa signature ou accorder un temps de parole ne représente pas un soutien mais participe du débat démocratique élémentaire et nécessaire. »

Nous avons également mis en route une pétition démocratique², signée

par plus de 2000 personnes en trois jours, notamment des personnes qui ne soutiennent pas la candidature de Philippe mais estiment qu'elle est légitime. « Dans chacune de vos communes, des électeurs / électrices ont voté et veulent pouvoir voter pour lui. Nous ne partageons pas nécessairement ses idées mais nous pensons qu'il doit pouvoir participer au débat de la présidentielle de 2017. C'est pourquoi, en signant cette pétition, nous vous demandons de faire le geste démocratique d'accorder votre parrainage administratif à Philippe Poutou. » L'objectif est de rassembler plusieurs milliers de signataires afin de montrer aux maires que leur geste de parrainage peut être considéré comme banal, normal, car ils ne font que permettre à un candidat à se présenter devant les électeurs. Mais soyons clairs: si cette campagne démocratique doit nous aider à montrer la légitimité de notre campagne et à desserrer la pression exercée par les grands partis sur les maires, les parrainages n'arriveront, pour leur très grande majorité, que si nous renforçons encore notre présence sur les routes, pour rencontrer les maires et leur demander leur précieux sésame...

L'équipe « parrainages » du NPA

1 - <https://poutou2017.org/actualite/cachez-cet-ouvrier>

2 - <https://www.change.org/p/elus-de-france-2017-philippe-poutou-doit-en-etre>

DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE



POUR LA LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION

Tandis que des milliers d'exiléEs fuient les dictatures et les persécutions, le gouvernement Hollande ne leur propose qu'une application restreinte du droit d'asile, accompagnée d'une politique indigne de non-accueil et d'une répression croissante.

Le droit d'asile reste sujet à caution, derrière la suspicions des «abus» et la traque obsessionnelle à la fraude. La loi réformant l'asile adoptée en décembre 2015, derrière un objectif affiché de raccourcir la durée de la procédure, masque mal une diminution conséquente des moyens et des examens de dossiers bâclés en toute légalité.

Au-delà de la solidarité matérielle immédiate avec les exiléEs, il y a urgence à comprendre, à argumenter et à développer des revendications politiques pour la défense du droit d'asile.

UN DROIT D'ASILE TRÈS RESTRICTIF

La personne souhaitant demander l'asile en France se rend dans une plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA), gérée par une association travaillant pour l'État...

La PADA enregistre la demande d'asile après avoir questionné le demandeur d'asile (DA) sur son état civil, son itinéraire depuis son pays d'origine, ses conditions d'entrée en France, et s'il a déjà demandé l'asile dans un autre pays, tous éléments transmis à la préfecture. La PADA fixe ensuite au DA un rendez-vous en préfecture dans les dix jours.

Question de procédures

Le GUDA (guichet unique préfecture/OFII) prend ses empreintes digitales. Si elles sont trouvées dans le fichier Eurodac ou si la préfecture constate que le DA est titulaire d'un visa délivré par le consulat d'un autre pays d'Europe, le demandeur est placé en procédure «Dublin» dans l'attente de son transfert vers le pays responsable de sa demande d'asile. La préfecture peut placer le DA en procédure «accélérée», si ses empreintes sont illisibles ou effacées, s'il a donné de faux papiers d'identité ou des informations erronées sur son parcours, s'il est avéré qu'il est entré en France depuis plus de 120 jours, s'il a été interpellé et fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), s'il est originaire d'un «pays d'origine sûr» dont la liste est établie par l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), ou encore s'il s'agit d'une demande

de réexamen d'une demande d'asile jugée «irrecevable». En cas de procédure accélérée, l'Ofpra a quinze jours pour statuer et ne convoquera peut-être pas le DA, d'où l'importance du récit écrit que le demandeur remettra à l'Ofpra.

L'entretien

La préfecture remet au demandeur une Attestation de demande d'asile (ADA) valable un mois qui précise la procédure «normale», «accélérée», ou «Dublin» et une convocation pour le renouvellement, ainsi qu'un formulaire «Ofpra» (pas pour les «dublinés») à remplir, précisant notamment l'état civil, la religion, la profession, les études, les raisons de la demande d'asile, c'est-à-dire précisant les craintes de persécutions en cas de retour au pays. Ce formulaire doit être renvoyé dans les 21 jours à l'Ofpra, accompagné éventuellement de documents (état civil ou autres, traduits) attestant des propos tenus dans le récit, lequel se doit d'être personnalisé et rédigé en français.

Le DA reçoit alors une «introduction de demande d'asile» qui précise son numéro d'enregistrement à l'Ofpra. La préfecture renouvelle son ADA pour neuf mois, puis de six mois en six mois. Dans un délai qui n'est fixé par aucun texte, le DA reçoit une convocation pour un entretien à l'Ofpra à Fontenay-sous-Bois (94), assisté d'un interprète dans la langue qu'il aura choisie.

L'entretien, comme le dossier, est confidentiel. Toutefois, hors de l'officier de protection qui mène l'entretien enregistré et l'interprète, peuvent être présents un avocat ou une association habilitée par l'Ofpra, si le DA en a fait la demande. Ces deux derniers étant autorisés à faire des remarques à la fin de l'entretien.

La décision

La décision de l'Ofpra est rendue dans un délai qui n'est pas fixé par un règlement, c'est-à-dire dans les semaines, les mois ou les années après l'entretien (ou les entretiens, si nouvelle convocation). Elle parvient au DA par lettre recommandée : il peut être réfugié (ce qui lui ouvre le droit à une carte de 10 ans), bénéficiaire de la protection subsidiaire (PS) (carte d'un an, renouvelable) ou faire l'objet d'un rejet. Le DA peut introduire un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) pour contester la décision d'admission à la protection subsidiaire ou de rejet, et ce, dans le mois qui suit la notification de la décision. La CNDA, statuant en audience publique, sauf demande expresse de huis-clos, pourra confirmer ou infirmer la décision de l'Ofpra. Si le rejet de l'Ofpra est confirmé, le DA pourra faire l'objet d'une OQTF. Il lui reste la possibilité de se pourvoir devant le Conseil d'État (non suspensif) ou la CEDH avec des chances quasi nulles d'aboutir.

Le DA qui a obtenu une protection subsidiaire ou le statut de réfugié a le droit de faire venir son époux(s)e, concubin(e) et ses enfants mineurs, sans que ne lui soient opposés l'absence de moyens matériels.

Le DA sous procédure Dublin peut être assigné à résidence jusqu'à son transfert dans le pays responsable de sa demande d'asile. Ce transfert peut être contesté devant le tribunal administratif. Si la France n'a pas exécuté le transfert dans les six mois, la France est responsable de la demande d'asile, sauf si le DA est considéré «en fuite». Le délai est alors porté à 18 mois.

Maria Puccini

CE QUE NOUS REVENDIQUONS

- ◀ Le respect effectif du droit d'asile;
- ◀ L'abrogation des règlements de Dublin (qui impose aux immigrantEs de demander l'asile dans le pays où ils ont déposé leurs empreintes) et l'adoption du principe que la demande d'asile soit examinée dans le pays du choix du demandeur;
- ◀ La liberté de circulation et d'installation. Tous les migrantEs doivent bénéficier de droits pérennes en termes d'hébergement, de prise en charge de leurs démarches juridiques par un guichet unique, d'une carte de dix ans et d'un plan national d'accueil;
- ◀ La fin des politiques répressives.

- ◀ Un service public de l'accueil et du logement des demandeurs d'asile, en lieu et place des actuelles associations gestionnaires sous-traitantes de l'État;
- ◀ Une accélération des procédures de demande d'asile;
- ◀ Des conditions qui assurent la qualité de l'examen des demandes d'asile;
- ◀ La sensibilisation de tous les officiers de protection et juges aux effets des traumatismes psychiques, sans que la «vulnérabilité» devienne un outil de tri des demandes d'asile;
- ◀ Un renforcement du rôle de protection de l'Ofpra et de la CNDA qui doivent disposer de moyens suffisants pour mener à bien leur mission,

notamment grâce à des temps d'entretien et d'audience plus longs si le demandeur est susceptible de souffrir de traumatismes psychiques, des délais d'instruction suffisants pour garantir la qualité de l'examen, un contrôle effectif de la formation des interprètes;

- ◀ La suppression de la notion de «pays d'origine sûr» de la législation européenne et française;
- ◀ Plus d'indépendance des organes de détermination : s'agissant de l'Ofpra, un retour à la tutelle du ministère des Affaires étrangères et une réforme de son statut ainsi que de la composition de son conseil d'administration;
- ◀ Une prise en compte juste et équitable des certificats médicaux joints aux dossiers de demande d'asile, sans pour autant en faire une condition d'octroi de l'asile.

- ◀ Un accueil digne et respectueux des droits et des besoins fondamentaux des personnes étrangères, sans exclusion des personnes déboutées;
- ◀ Une remise en question de la politique d'expulsion des déboutés du droit d'asile fondée sur la seule base des refus de protection qui leur sont opposés par l'Ofpra et la CNDA;
- ◀ Le respect du principe de l'accueil inconditionnel, en particulier l'accès des personnes déboutées au dispositif d'hébergement d'urgence;



- ◀ L'introduction, le financement et la valorisation de missions d'accompagnement social auprès des étrangers quelle que soit leur situation;
- ◀ Une couverture santé pour tous, avec un accès non discriminatoire à l'ensemble des prestations de santé.

- ◀ Un droit effectif de réexamen et de recours;
- ◀ Un traitement plus juste des demandes de réexamen;
- ◀ Un assouplissement des conditions de recevabilité de ces demandes;
- ◀ Un entretien systématique à l'Ofpra;
- ◀ Une suppression du juge unique et une audience systématique à la CNDA;
- ◀ La création d'une juridiction d'appel et un contrôle effectif des décisions de la CNDA par le Conseil d'État.

Romain Bleibtreu

LES CONDITIONS MATÉRIELLES D'UN ACCUEIL INDIGNE

Si lors du passage en GUDA, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) n'a pas proposé d'hébergement en Centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA), la PADA doit fournir une domiciliation postale, et aider à obtenir la couverture maladie universelle (CMU).



DR

Le demandeur d'asile (DA), qui est enregistré à l'Ofpra, reçoit une allocation temporaire d'attente (ATA) de 6,80 euros par jour s'il est hébergé, et de 11 euros s'il ne l'est pas, qui lui est versée jusqu'à la décision de l'Ofpra, de la CNDA, ou du transfert pour les «dublinés». L'ATA est supprimée en cas de réexamen de la demande d'asile, si le DA refuse l'offre d'hébergement, ou s'il a quitté son hébergement pendant plus de 5 jours sans motif.

Le DA qui n'a pas reçu de réponse à sa demande d'asile dans les neuf mois et a une offre de travail, a le droit à une ADA lui ouvrant le droit à l'emploi (rariissime dans les faits). Tous les DA ont droit à la CMU-C et à la solidarité transports en Île-de-France. Les «dublinés» n'ont pas le droit à l'hébergement en CADA. Les demandeurs d'asile ont le droit de faire scolariser leurs enfants. Les mineurs isolés, pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), peuvent demander l'asile en France à condition d'être suivis par un administrateur ad hoc pour faire et déposer la demande, lequel est désigné par la préfecture. La procédure est la même que pour les adultes, mais les mineurs isolés ne touchent pas l'ATA et sont hébergés dans des structures de l'ASE et non en CADA. Le mineur isolé reconnu réfugié et célibataire aura le droit de faire venir en France ses ascendants.

Un dispositif en crise

La réforme de l'asile votée juste avant un afflux inhabituel de réfugiés en Europe, a détricoté le droit d'asile. Et dans la pratique, le dispositif mis en place pour accueillir les demandeurs d'asile est en crise.

Les PADA gérées par des associations, sont insuffisantes pour accueillir le nombre de demandeurs d'asile, générant des files d'attente se transformant en campements d'infortune. Les délais cités plus haut ne sont pas respectés, ce qui se retourne contre les demandeurs qui peuvent être mis en procédure «accélérée» pour non-respect des 120 jours pour se présenter en PADA, ou faire l'objet d'OQTF parce qu'ils n'ont pas pu se présenter à temps en PADA et sont considérés comme des sans-papiers, les «bouts de papier» délivrés par les PADA n'ayant aucune valeur probante pour la police. Les droits du DA ne sont ouverts qu'au moment de l'enregistrement à l'Ofpra : les futurs DA sont alors tributaires de la générosité de la population, peuvent faire appel aux PASS dans les hôpitaux et rarement à l'hébergement d'urgence (115) saturé. Tous les logements qui leur sont proposés par l'État pendant cette période relèvent d'un bricolage sans lendemain et laissent sur le carreau une part non négligeable des DA. Les DA reconnus réfugiés ou déboutés doivent quitter les CADA dans un délai sous contrôle de la préfecture. Les réfugiés et les bénéficiaires de la PS ont droit d'emblée au RSA, à la différence des autres étrangers non communautaires.

Procédures rallongées et délais en augmentation

Seuls 35% des DA ont des places en CADA. Ici s'invite une nouvelle notion, celle de la «vulnérabilité» détectée au GUDA par l'OFII sur des critères qui ont de lourdes conséquences sur la suite. Les personnes qui ne peuvent s'exprimer sur des traumatismes particulièrement

douloureux ne seront pas décriées «vulnérables». Et cette étiquette de «vulnérabilité», censée faciliter l'accès aux conditions matérielles d'accueil crée deux files : les «vulnérables» et les «autres»...

L'Ofpra se vante d'avoir réduit la longueur de la procédure d'asile, mais les statistiques ont été largement modifiées par le fait que les Syriens et les Irakiens ont des procédures très courtes. Et ce temps plus court ne prend pas en compte le rallongement de la procédure de «pré-enregistrement» en PADA. Pour les autres nationalités, y compris les DA placés en procédure accélérée, les procédures traînent en longueur.

Un autre effet pervers de cette non-anticipation est le recrutement insuffisant à l'Ofpra pour faire face au traitement des demandes et au rôle d'officier d'état civil que l'Office se doit de jouer. En effet, le réfugié se voit délivrer des documents d'état civil par l'Ofpra puisqu'il n'a plus de lien avec son pays d'origine ou son consulat. Le délai pour obtenir ces documents qui était de quelques mois est désormais d'un an ! Ce qui retarde d'autant plus l'obtention de la carte de dix ans en préfecture et le droit au passeport de réfugié prévu par la convention de Genève. Des réfugiés statutaires sont ainsi, parce que munis de récépissé de quelques mois, dans l'impossibilité de prétendre à un contrat de travail ou à un logement. Ce retard exorbitant a aussi des conséquences sur la réunification familiale à laquelle a droit le réfugié ou le bénéficiaire de la PS, alors que leurs familles sont en souvent exposées aux mêmes persécutions.

Maria Puccini

PETIT GLOSSAIRE

APATRIDE

Selon l'article 1 de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, un apatride est une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation. Les personnes qu'aucun pays ne reconnaît comme son citoyen n'ont pas accès aux droits fondamentaux, puisque ceux-ci sont souvent liés à la nationalité.

ATA/ADA

Les demandeurs d'asile qui ne bénéficient pas d'un hébergement en CADA (cf. CADA) perçoivent une allocation temporaire, l'allocation temporaire d'attente (ATA). D'un montant de 11,45 euros par jour en 2015, elle peut être versée aux demandeurs d'asile adultes dans l'attente de leur hébergement en CADA, le cas échéant pendant toute la durée d'instruction de leur demande.

L'ATA a été remplacée en novembre 2015 par l'ADA (allocation pour demandeurs d'asile). L'ATA était versée par Pôle emploi, l'OFII récupère cette mission et l'ATA est devenue ADA.

ASILE

L'asile étant un lieu où une personne se sentant menacée peut se mettre en sécurité, le droit d'asile renvoie au fait que dans les différentes civilisations, les sociétés ont reconnu un droit à chaque être humain de trouver refuge face à des menaces et des poursuites (cf. Déclaration universelle des droits de l'homme, cf. Demandeur d'asile, cf. Convention de Genève de 1951). Il existe deux formes de protection au titre de l'asile : le statut de réfugié et la protection subsidiaire.

L'asile conventionnel ou politique est reconnu à l'étranger craignant d'être persécuté dans son pays et qui ne peut pas ou ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays. Il doit s'agir de persécutions fondées sur la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social ou les opinions politiques.

L'asile constitutionnel est reconnu à l'étranger persécuté dans son pays en raison de son action en faveur de la liberté. Il peut s'agir, par exemple, de militants politiques ou syndicaux, d'artistes ou d'intellectuels, menacés pour leur engagement en faveur de la démocratie dans leur pays.

CADA

Un Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) est un foyer ou dispositif hôtelier spécialisé pour l'hébergement des demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande. Les missions des CADA : accueil et hébergement des demandeurs d'asile ; accompagnement administratif, social et médical ; animation et scolarisation des enfants ; gestion de la sortie du centre (déboutés en particulier).

CARTE DE SÉJOUR

La carte de séjour documente le droit à la résidence (généralement temporaire, parfois renouvelable) d'un ressortissant étranger. Elle peut également servir ou tenir lieu d'autorisation de travail dans certains pays. En cas de séjour prolongé (plusieurs années), on demande alors un titre de résident.

CARTE DE RÉSIDENT DE 10 ANS

Si l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ou la CNDA (Cour nationale du



Vintimille juillet 2016, des migrants du Darfour (Soudan) bloqués à la frontière franco-italienne... PIERRE DUVERT

droit d'asile) en recours accordent le statut de réfugié à la personne demandeur d'asile, elle recevra un titre de séjour valable 10 ans.

CNDA

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA), compétente pour connaître des décisions relatives aux demandes d'asile, est une juridiction administrative spécialisée statuant en premier et dernier ressort sur les recours formés contre les décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (cf. Ofpra). Cela signifie que le juge de l'asile ne se limite pas à annuler la décision prise par le directeur général de l'Ofpra mais qu'il substitue sa propre décision à cette dernière, en se prononçant lui-même sur le droit du demandeur à la qualité de réfugié ou au bénéfice de la protection subsidiaire. Cette juridiction, placée sous le contrôle de cassation du Conseil d'État, a une compétence nationale.

CONVENTION DE GENÈVE DE 1951

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés constitue le document-clé dans la définition du réfugié, ses droits et les obligations légales des États.

DEMANDEUR D'ASILE

On dit de tout réfugié faisant la demande de ce statut qu'il est demandeur d'asile. Il réclame l'asile politique.

EXILÉ

L'exilé est l'état d'une personne, l'exilé, qui, volontairement ou non, a quitté sa patrie, sous la contrainte d'un bannissement ou d'une déportation, l'impossibilité de survivre ou la menace d'une persécution. Et de ce fait, il vit dans un pays étranger.

OFII

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est responsable du premier accueil des demandeurs d'asile. L'OFII coordonne et anime le Dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés. À ce titre, il gère une partie des entrées des demandeurs d'asile dans les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (cf. CADA), les Centres provisoires d'hébergement (CPH) des réfugiés et autres dispositifs relevant du DNA.

PERMIS DE TRAVAIL

En tant que demandeur d'asile en France, on peut, après un délai de

9 mois, être autorisé à travailler. Il faut pour cela avoir sollicité et obtenu une autorisation provisoire de travail, sur présentation d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail. Cette autorisation de travail de courte durée peut être éventuellement renouvelée.

PROTECTION SUBSIDIAIRE

La protection subsidiaire est une forme de protection attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié mais qui prouve qu'il est exposé dans son pays à l'un des risques suivants : peine de mort, torture, peine ou traitement inhumain ou dégradant, menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international (s'il s'agit d'un civil). Il ne faut pas confondre la protection subsidiaire avec la protection temporaire qui est un dispositif décidé au niveau européen en cas d'afflux massif de personnes déplacées. Il ne s'agit pas d'asile mais d'une protection exceptionnelle et non durable.

RÉCÉPISSÉ

Lorsque l'on est demandeur d'asile ou lorsque l'on est autorisé à déposer une première demande de carte de séjour, on reçoit un document provisoire de séjour appelé APS « Autorisation provisoire de séjour » : selon le cas, un «récépissé constatant le dépôt d'une demande d'asile» ou un «récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale». Ce document permet de séjourner régulièrement en France durant l'examen du dossier par la préfecture ou par l'Ofpra et, selon le cas, de travailler.

RÉFUGIÉ

Au sens de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et des apatrides, un réfugié est une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle ; qui craint avec raison d'être persécuté du fait de ses origines, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de ladite crainte.

Romain Bleibtreu

RÉFORME DU DROIT D'ASILE



CHARMAG

GRIPPE AVIAIRE Halte à l'industrialisation de l'élevage!

L'épizootie actuelle de grippe aviaire qui touche le Sud-Ouest est catastrophique pour les élevages et tous ceux qui en dépendent.

Alors que le 3 janvier, et contre toute évidence, l'État prétendait encore que la crise était due à la faune sauvage, il a fait volte-face deux jours plus tard pour admettre que les transports d'animaux vivants étaient responsables de l'épidémie qui touchait la région. Nous le savions depuis les premiers jours de décembre... Les services de l'État qui ont permis que des transports aient lieu à partir d'un élevage tarnais alors que son voisin subissait une très forte mortalité, et l'inconscience criminelle de la «coopérative» Vivadour qui a organisé le transport des canards du Tarn vers trois autres départements est avérée. Le refus de l'ancien ministre Philippe Martin, président du conseil départemental, et de la Chambre d'agriculture du Gers, de se joindre à la plainte déposée par le Lot-et-Garonne confirme que Vivadour règne en maître dans ce département. Cette crise montre, de manière dramatique, les faiblesses inhérentes au système industriel qui a été mis en place, avec une spécialisation par région et par tâche qui nécessite des transports d'animaux sur des centaines de kilomètres, des canetons venant couramment de Vendée mais aussi de Hongrie. Ce système industriel entraîne une très faible diversité génétique des mulards, les canards hybrides sélectionnés pour le foie gras, car plus productifs. On observe aussi les conséquences des baisses d'effectifs des services vétérinaires qui ne sont plus à même d'effectuer leurs missions alors que leur périmètre a été élargi.

Pour une autre agriculture

Les solutions proposées sont incohérentes avec la cause de l'épizootie. À quoi cela sert-il de confiner les oiseaux si le danger ne vient pas du ciel? Alors que l'abattage préventif est dans les tuyaux début décembre, la décision n'a été prise qu'en janvier. Le nombre de communes concernées est depuis passé d'une poignée à plus de cent, et le nombre de canards abattus de 100 000 à plus d'un million. Alors que les indemnités pour l'épidémie de 2016 n'ont été versées qu'à 70%, le calcul proposé ne tient pas compte de la qualité et pénalise donc les petits élevages.

Le NPA défend une autre vision de l'agriculture et de l'élevage, une agriculture paysanne et de proximité, des élevages aussi autarciques que possible. Nous voulons que les paysans retrouvent leur indépendance et leur autonomie. Nous refusons que les grands groupes comme Vivadour fassent la loi dans nos campagnes, tuent les emplois et par là, la vie de nos villages. Ce sont les responsables qui doivent payer les indemnités dues aux éleveurs, pas l'État et donc nous. De nombreux paysans montrent qu'il est tout à fait possible d'élever de la volaille en bio en quasi-autarcie. Ils et elles participent à la préservation de notre environnement, ne participent pas au réchauffement climatique par des transports inutiles. Ils nous fournissent une alimentation de qualité et créent beaucoup plus d'emplois que le système industriel.

Commission nationale écologie

MC SYNCRO (78) Six semaines de grève pour l'embauche des intérimaires

Entretien. La longue grève des salariés de MC Syncro à Chanteloup-les-Vignes (78), sous-traitant de PSA Poissy, en lutte depuis 6 semaines pour l'embauche des intérimaires, s'est achevée ce vendredi 13 janvier, après que la justice de classe a debouté pour la troisième fois les grévistes. Ces derniers accusaient MC Syncro d'employer des «travailleurs détachés» venus de toute l'Europe pour casser leur mouvement. Ils espéraient rendre leur grève suffisamment efficace pour paralyser la production à PSA Poissy. Par son existence même, mais aussi pour les dépenses extravagantes engagées par la direction pour casser la grève, le mouvement est une grande claque pour MC Syncro, qui a dû céder une prime de 300 euros à l'ensemble de ses salariés et garantir un emploi pour 6 mois à 9 intérimaires, alors que ceux d'entre eux qui avaient fait grève avaient été instantanément mis à la porte. Pour ce qui est des grévistes, malgré l'amertume laissée par la reprise du travail sans complète satisfaction de leurs revendications, la solidarité et la confiance dans leurs propres forces acquises par le mouvement sont immenses. L'unité des travailleurs en CDI et des intérimaires en fait une grève exemplaire contre la précarité, qui devrait en inspirer de nombreuses autres. Pour revenir sur tous ces aspects, nous avons interviewé **Ansoumane Dramé**, délégué CGT.



Peux-tu nous rappeler quel a été le point de départ de votre lutte?

Ça a été les négociations annuelles obligatoires (NAO) des salaires. Elles se sont finies le 24 novembre, et on a obtenu 3% d'augmentation et 300 euros de prime. Donc ce n'était pas assez par rapport à nos revendications. MC Syncro verse aujourd'hui 10,2 millions d'euros à ses actionnaires. Avec des bénéfices pareils, le minimum c'est qu'on ait des salaires décent. Moi-même, j'ai été embauché suite à notre grève de 2010. Avant j'ai été intérimaire pendant 5 ans, en faisant des va-et-vient chez MC Syncro. Mais même avec 6 ans d'ancienneté en CDI, mon salaire brut plafonne à 1558 euros, ce qui est vraiment très peu.

On s'est battu en premier lieu pour l'embauche des intérimaires, qui sont permanents chez nous. Ils ont du travail pour 18 mois, et après se retrouvent sans boulot. Les intérimaires ont une vie familiale aussi, il leur faut un emploi stable, ils doivent être embauchés.

Les grèves d'intérimaires, c'est très rare. Comment le mouvement est-il parti?

Il est parti des salariés en CDI. En tant que délégué syndical CGT, depuis 3-4 ans, je négocie pour qu'ils soient embauchés, mais la direction ne veut pas. Donc je leur ai dit que la seule chose qu'on peut faire, c'est d'obtenir les embauches par la force, par un mouvement collectif. J'ai dit la même chose aux salariés en CDI :



«on a des intérimaires qui travaillent avec nous depuis des mois, ce n'est plus possible que ça dure, il faut qu'on se mette en grève ensemble, intérimaires et CDI». Ça fait depuis le mois de juin que l'on travaillait à mettre en place ce mouvement. Ce n'est pas parce qu'on est intérimaire qu'on ne peut pas faire grève.

MC Syncro a tout fait pour que PSA Poissy ne soit pas impactée par la grève. C'est ce qui vous a manqué pour gagner?

Oui parce qu'on monte les roues pour PSA Poissy, on assemble les pneus sur les jantes. Donc si on arrête les livraisons, on arrête la production à PSA, ce qui leur coûte 2300 euros à la minute! Donc la direction a envoyé des travailleurs

détachés de différents pays d'Europe pour faire notre boulot, ce qui est une atteinte au droit de grève. On a déposé une requête au tribunal pour faire condamner l'entreprise. Mais à trois reprises, le tribunal a rejeté notre requête. Pour nous, c'est incompréhensible. Même Bernard Thibault, quand il est venu nous voir, était persuadé qu'on allait gagner.

Six semaines de grève, à tenir un piquet jour et nuit, c'est une petite victoire en soi... Quels sont les acquis de votre lutte?

Notre grève va peser dans les futures négociations, en cela c'est une petite victoire. La direction a dépensé plus de 700 000 euros avec notre grève. C'est énorme par rapport à nos revendications, qui leur auraient coûté environ 150 000 euros par an. Ils savent que s'ils cèdent avec nous, ça peut entraîner des grèves chez PSA, Renault... Notre victoire dans ce mouvement, c'est d'avoir réussi à nous mobiliser pendant plus d'un mois. On a repris le travail la tête haute parce que la direction a

compris qu'on était déterminés et que demain, on est capable de se remettre en grève pendant un mois, deux mois s'il le faut!

On a appris beaucoup. Avant, on n'était pas vraiment solidaires, il y avait des divisions entre nous. Là, pendant 6 semaines, on a voté et pris des décisions collectivement, donc ça nous a renforcés. La direction n'aime pas ça, c'est bien pour ça qu'ils ont tout fait pour casser le mouvement : ils ont parlé avec chacun des grévistes pour nous diviser, mais ça n'a pas marché.

Comment envisagez-vous la suite?

On ne va pas s'arrêter là. On va poursuivre MC Syncro aux prud'hommes et réclamer des dommages et intérêts. Et puis on va mettre la pression sur l'inspection du travail, parce que ce n'est pas légal d'avoir des intérimaires en poste pendant un an, un an et demi... il faut forcer MC Syncro à les embaucher en CDI. On a perdu une bataille, mais pas la guerre!

Propos recueillis par Flora Carpentier et Dam Morrison

GOODYEAR L'inacceptable justice de classe

On avait beau le savoir, on avait beau s'y attendre, le jugement rendu par la cour d'appel d'Amiens à l'encontre des 8 ex-salariés de Goodyear demeure insupportable. Une relaxe et sept condamnations à des peines de 2 à 12 mois de prison avec sursis, avec inscription sur le feuillet n°2 du casier judiciaire et 5 ans de mise à l'épreuve. D'un côté pour les Balkany, Tapie, Lagarde, Wildenstein, coupables ou complices du détournement de centaines de millions d'euros, la justice est incompétente, dispense de peine, passe l'éponge. De l'autre la recherche du profit maximum par les patrons de Continental, PSA, Goodyear et des dizaines d'autres plongent dans la misère des dizaines de milliers de salariéEs. Une misère qui

«Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir». La preuve par Amiens.



Xavier Matthieu, Michael Wamen de la CGT Goodyear et Philippe Poutou, mercredi 11 janvier à Amiens. PHOTO: THÉÂTRE ROUGE / JMB

brise les vies sociales, qui pousse au suicide.

De la répression à la régression

Et pourtant, là aussi, la justice patine, trouve, des

explications, des excuses, prononce des condamnations inappliquées. L'idée d'une justice à deux vitesses est un euphémisme. Dans un cas, elle accable des gens qui se battent pour leur vie,

leur survie. De l'autre, elle exonère de toute sanction ceux qui bâtissent des fortunes inimaginables sur le dos des premiers. Pour faire passer leurs politiques de régression sociale, les gouvernements aux ordres des patrons ont plus que jamais besoin de faire peur. La peur des attentats, la peur de l'étranger, la peur du chômage, sont instrumentalisées à outrance. Le combat contre ces politiques est indivisible. Il doit monter en puissance pour réduire au silence tous ceux qui en on fait, et en font, leur fonds de commerce, et espèrent bien bâtir dessus un succès électoral...

Robert Pelletier

ÉDUCATION PRIORITAIRE --- Élargir la grève et la mobilisation aux écoles et aux collèges!

On ne le dira jamais assez, mais les attaques contre l'éducation prioritaire ont des répercussions sur l'ensemble du service public d'éducation...

Bien sûr, les premiers touchés sont les établissements des quartiers populaires que l'on prive peu à peu des maigres moyens supplémentaires. Mais tout ce qui est pris à l'éducation prioritaire est aussi une occasion de reprendre à

l'ensemble de l'éducation. Hors ZEP, les effectifs explosent et ce sera à n'en pas douter le cas des lycées qui perdront le label. C'est donc bien un enjeu pour l'ensemble des enseignantEs de se mobiliser dès maintenant et de rejoindre nos collègues des lycées tous menacés

En effet, alors que s'annonce une séquence climatique plutôt rigoureuse, avec des températures largement en dessous de zéro, ce qui ne va pas manquer de mettre en danger les sans-logis, le plan grand froid sur Paris n'était toujours mis en œuvre début janvier. Seul le plan « neige et verglas » l'était en Île-de-France, ce qui laisse rêveur alors que la situation est largement perçue et vécue comme insupportable.

Dès le début de l'occupation, l'AP-HP l'a entérinée en mettant une salle à disposition des mal-logés. Un accord a même été signé avec le DAL, le mercredi 11 janvier, prévoyant la transformation de l'aile Saint-Côme de l'hôpital en CHU (centre d'hébergement d'urgence), ainsi que l'engagement du relogement dans un délai d'un an de 100 ménages prioritaire DALO. Cette occupation a été suivie par la réquisition, à l'initiative du DAL de Toulouse, du pavillon de dermatologie de l'hôpital de Grave. Dans le même temps, les expulsés du 168 avenue Wilson à La Plaine-Saint-Denis, à la rue depuis 4 mois, réquisitionnaient un ancien hôtel, vide depuis 2 ans... qui a longtemps fonctionné avec les familles envoyés par le 115. Depuis, le plan grand froid a été mis en œuvre. Des températures au moins aussi basses qu'en 2012 sont annoncées pour les jours à venir, et le gouvernement ne veut pas être confronté à un trop grand nombre de décès. Mais la rue tue tous les jours. Depuis des semaines, les conditions de vie dans la rue sont très dures et les dégâts qu'elles produisent n'attendent pas les niveaux extrêmes.

Un droit fondamental... non respecté!

Aussi, il est incroyable d'entendre le ministre de l'Intérieur, Bruno Le Roux, annoncer que dans ces conditions, « il y aura de la place pour tout le monde » en hébergement et que « personne ne doit rester dans la rue ». Comme si l'hébergement de toute personne était une chose extraordinaire réservée aux conditions extrêmes. Faut-il rappeler que c'est un droit fondamental, confirmé par le Conseil d'État saisi par le DAL, qui s'applique à toute personne, quelle que soit sa situation administrative? Mais ce droit n'est pas respecté. Le nombre de personnes à la rue, de familles, de jeunes, d'enfants, n'a fait que croître. En 2014, le 115, téléphone permettant l'hébergement d'urgence, n'a pu répondre qu'à la moitié des appels (près de 100 000). De multiples grèves parmi les personnels des services du 115 ont eu lieu l'année dernière dans le 93, en Isère, en Haute-Garonne, des départements confrontés au manque de moyens et de réponses aux demandes d'hébergement.

Pour se justifier, les porte-parole du gouvernement mettent en avant l'augmentation des moyens qu'ils ont mis en œuvre année après année. Pourtant, tous les rapports des associations soulignent l'aggravation de la situation. En un mot, le gouvernement gère à minima la pauvreté et l'exclusion du logement, considérant que ce n'est pas pour lui un secteur décisif. Jean-Baptiste Eyraud, à la fin de la manifestation de ce samedi à Paris devant l'Hôtel-Dieu, a justement appelé à l'occupation de tous les locaux vides, les hôpitaux désaffectés, à répondre à la carence de l'État dans son obligation d'hébergement. C'est comme cela que se créent les solidarités nécessaires pour en finir avec l'injustice de l'exclusion.

JMB

LOGEMENT Les morsures du froid, l'incurie de l'État

L'occupation par le DAL (Droit au logement) d'une aile inoccupée mais chauffée de l'hôpital Hôtel-Dieu depuis le samedi 7 janvier a fait mouche...



Samedi 14 janvier, un toit c'est un droit! PHOTO THÈQUE ROUGE/JMB

NEW LOOK La répression mise à nu

Lundi 9 janvier était organisé au siège de New Look à Paris dans le 13^e un rassemblement de soutien à Moussa, délégué du personnel dans cette enseigne d'habillement.



Lundi 9 janvier, la façade du siège de New Look redécouverte... DR

Une trentaine de militantes de SUD Commerce mais aussi d'autres secteurs de Solidaires (Culture, PTT et Rail) se sont succédés devant le siège pendant deux heures. Ils ont fustigé la procédure de licenciement dont Moussa a fait l'objet depuis décembre dernier sous l'accusation délirante de harceler moralement un autre représentant du personnel de la même organisation que lui, en voie d'exclusion depuis, ainsi que l'ensemble d'équipe d'encadrement du magasin de Créteil! Le fait est que l'action de Moussa ces derniers mois a

mis en exergue les méthodes de management pour le moins douteuse qui prévalent sur cet établissement et qui ont abouti à deux licenciements, contestés devant la justice.

Des salariéEs de Virgin et Marks & Spencer en soutien

Plusieurs de ses collègues ont pris la parole pour vanter son action dans l'entreprise et fustiger la répression mise en œuvre par la direction, appuyée en ce sens par de prétendues élues du CHSCT qui dévoient le fonctionnement de cette instance plutôt que de répondre aux véritables

problèmes rencontrés par les salariéEs de l'entreprise. Des délégués de la CGT et de l'UNSA, respectivement de Virgin et de Marks & Spencer, qui ont fait l'objet d'une procédure similaire par le passé, sont également venus apporter leur témoignage de soutien. Sans surprise, les deux employés SUD ont voté contre le licenciement de Moussa, les quatre éluEs cadres membres de la CFDT votant pour, une position qu'ils seront amenés à justifier alors que SUD va multiplier, dans les semaines qui viennent, les actions en faveur de Moussa. En attendant en toute quiétude la décision de l'inspection du travail qui doit statuer sur sa demande de licenciement, Moussa ne renoncera pas pour autant à répondre au quotidien aux préoccupations de ses collègues.

LD

La pétition pour soutenir Moussa: <http://www.mesopinions.com/petition/social/licenciement-moussa/27145>

ARIÈGE

En attendant le procès du glyphosate...

Huit faucheuses et faucheurs volontaires ont été « auditionnés » mercredi 4 janvier dans diverses gendarmeries de l'Ariège.

Elles et ils avaient participé à une action de dégradation d'herbicides contenant du glyphosate dans deux grandes surfaces, simplement en les badigeonnant de peinture pour les rendre impropres à la vente. Les deux magasins ont ensuite porté plainte pour « dégradation ou détérioration volontaire d'un bien » et réclament 2 168,14 euros pour l'un et à 2 038,17 euros pour l'autre.

« Dispersez-vous ! »

Les faucheuses et faucheurs ont été « dispersés » sur tout le département. Les bureaux de la gendarmerie de Pamiers seraient trop petits, mais si l'un des prévenuEs habitant Foix a été convoqué à Foix, son voisin de Baulou était convoqué... à La Bastide-de-Sérou! Et trois autres personnes, vivant près de La Bastide-de-Sérou, devaient se rendre à Pamiers. Un faucheur de Montferrier allait logiquement à Lavelanet, alors que le Laroquais (4 km de Lavelanet et même zone de brigade) se rendait à Mirepoix (à 15 km de Laroque) où il rejoignait une Dunoise! Bien sûr, cette dispersion désordonnée était surtout faite pour éviter un rassemblement conséquent. Mais, tout comme le froid glacial, cela n'a pas empêché le soutien d'une soixantaine de personnes, souvent actives et chantantes, en particulier à Mirepoix.

Vers un procès?

Les faucheuses et faucheurs ariégeois ont gardé le silence et ont reçu une convocation « devant le délégué du procureur en vue d'une médiation pénale ». Là aussi à des dates différentes : les 1^{er}, 8 et 14 février. L'assemblée des faucheuses et faucheurs volontaires décidera de la position à prendre vis-à-vis de cette convocation, car si procès il doit y avoir, ce sera celui du glyphosate et de tous les poisons que les grandes firmes distillent avec, malheureusement, des complicités actives ou passives. Dans *la Dépêche* du 7 janvier dernier, un article évoquait un agriculteur atteint d'un cancer dû aux herbicides, et qui porte plainte contre Monsanto... Avec dans le même journal, une page entière de publicité pour un géant de la grande distribution qui affirme ne plus vendre de glyphosate ni autres produits nocifs! Les faucheuses et faucheurs font donc œuvre utile en s'attaquant concrètement à ces poisons. Elles et ils mettent en pratique la très juste formule : « Nos vies, pas leurs profits ! »

Correspondant

de sortir des classements éducation prioritaire.

Depuis le 3 janvier, la mobilisation ne faiblit pas et ce, malgré l'obstruction flagrante du syndicat majoritaire dans le second degré, le SNES, mais aussi de la fédération majoritaire dans l'éducation, la FSU, à appeler nationalement l'ensemble des personnels du secteur à se mobiliser pour une éducation de qualité. Plus de 50 lycées étaient en grève le mardi 10 janvier, 99 lycées de 14 académies signataires de l'appel « Touche pas à ma ZEP », 350 universitaires signataires d'une pétition de soutien au mouvement et maintenant, les académies de Lyon, Montpellier, Lille et Mayotte qui entrent dans la danse...

Et pendant ce temps-là, Najat Vallaud-Belkacem refuse de recevoir les collègues, propose de piquer 450 postes à

des établissements hors ZEP, croyant ainsi calmer la colère des grévistes, et cerise sur le gâteau, alors qu'elle était interpellée à l'Assemblée nationale par une députée LR sur la mobilisation, elle a répondu, sans rire, que si les collègues sont mobilisés, c'est pour s'adresser aux Républicains pour « crier leur inquiétude que la réforme que nous nous sommes engagés à faire [l'actuel gouvernement] puisse ne pas être faite si les responsabilités venaient à changer »!

Refuser le tour de passe-passe

Mais non, les profs des lycées sont bien en colère contre la politique éducative actuelle de ce gouvernement Hollande-Valls qui en 5 ans aura creusé le sillon de la destruction de ce secteur, destruction entamée par Sarkozy et ses suppressions massives de postes.

450 postes, ce sont donc des queues de cerise : 50 seraient attribués à l'académie de Créteil et 40 à celle de Versailles alors qu'à elles deux elles comptent quatre fois plus d'établissements classés ZEP que l'académie d'Aix-Marseille qui en obtiendrait 40. Encore une fois, c'est de la politique à la petite semaine qui méprise les personnels, les élèves et leurs familles. Pourtant, nous savons que de l'argent il y en a, il a été distribué à la volée pendant cinq ans par le PS aux patrons et aux actionnaires...

Alors pas de tour de passe-passe, la revendication est claire : un label unique éducation prioritaire, de la maternelle au bac, contraignant en termes de moyens (effectifs limités par classe, dédoublements, personnels de vie scolaire), garantissant la pérennité des indemnités et des bonifications, et qui soit élargi à l'ensemble des

établissements et écoles en faisant la demande. Une nouvelle journée de grève est appelée par le collectif jeudi 19 janvier. Mais cette fois-ci, c'est un appel avec manifestation nationale des régions. C'est donc une occasion importante de faire une démonstration à la ministre que cette mobilisation n'est pas une petite parenthèse locale, résultat de la colère de quelques enseignantEs éternels. Bien au contraire, depuis le début du mouvement, la coordination a été au cœur des préoccupations des grévistes. Il s'agit maintenant d'amplifier la lutte et d'en faire un mouvement touchant



De la région parisienne à Aix-Marseille, l'éducation prioritaire dans la rue. DR

tous les degrés de notre secteur, pour le maintien et l'élargissement du label éducation prioritaire et des moyens à la hauteur des besoins pour l'ensemble du secteur public d'éducation!

Davis 92

CÔTE D'IVOIRE

Mutinerie et malaise social

Coups de feu tirés en l'air, blocage des rues principales, Bouaké, la seconde ville de Côte d'Ivoire, a connu en ce début du mois de janvier une mutinerie qui s'est propagée très rapidement aux autres villes de garnison pour atteindre la capitale Abidjan.

Ce mouvement d'humeur des soldats, rapidement calmé par l'accord du Président Ouattara pour satisfaire leur principale revendication, témoigne de la situation réelle du pays qui est bien loin de la vision idyllique habituellement présentée.



Ouattara bien entouré... DR

Une crise politique...

En effet, il est de bon ton d'encenser la gestion du pays par Alassane Ouattara, arrivé au pouvoir grâce à l'armée française en 2011 après une élection contestée mettant fin à une partition du pays entre ses troupes qui contrôlaient le nord et Gbagbo, président en titre de la Côte d'Ivoire. Ancien du FMI, loué par les puissances occidentales, Ouattara mène une politique libérale, et si les 9,4% de 2012 à 2015 de croissance économique¹ sont mis en avant, la répartition des richesses, l'injustice sociale, la corruption et les violations des droits humains sont souvent ignorées. Pourtant elles rongent la société... Le pays reste fortement divisé par une crise de dix années de violence et dont la politique de réconciliation n'a été qu'un leurre en l'absence de justice. En effet ne sont déférés devant les tribunaux que les vaincus. Par contre ceux du camp Ouattara, dont certains sont accusés de crimes de guerre, ont été nommés à des hautes responsabilités de l'État. Sans parler du népotisme qui règne à la tête de l'État où le président distribue les postes à sa famille élargie².

... et sociale

Comme la société, l'armée est aussi en proie à des divisions profondes, la mutinerie de 2017 n'est qu'une récidive de celle de 2014, et les revendications sont identiques : l'attribution de primes, une politique de logement, et une évolution de carrière plus rapide. Cette mutinerie concerne avant tout les hommes du rang et les sous-officiers qui n'acceptent pas d'être les laissés-pour-compte, alors qu'ils ont permis l'accession au pouvoir de Ouattara. Traumatisée par les différentes crises armées, la population a du mal à comprendre que les demandes sociales des soldats soient immédiatement satisfaites, alors que celles des autres fonctionnaires ne sont traitées qu'avec mépris et menaces. En témoignage par exemple les propos de la ministre de l'Éducation Kandia Camara s'adressant au dirigeant enseignant lors d'une conférence de presse : « Allez dire à Mesmin Comoé que si lui et des enseignants de son bord mènent une grève sauvage et illimitée, la riposte sera sauvage et inoubliable pour lui et ses sbires. [...] S'il enclenche cette grève, ça va être sa dernière grève au ministère de l'Éducation nationale. »³ Les victoires électorales du clan Ouattara, tant au niveau législatif que référendaire, doivent être largement relativisées au vu de cette crise sociale que les mutineries ne font que refléter.

Paul Martial

1 - Descriptif de programme de pays pour la Côte d'Ivoire (2017-2020)

DP/DCP/CIV/2 Nations Unis

2 - La Lettre du Continent n°692 du 22 octobre 2014

3 - <http://www.jeuneafrique.com/mag/387039/politique/cote-divoire-bras-de-fer-dure-entre-gouvernement-syndicats>

MEXIQUE

La population s'insurge contre les hausses de l'énergie

Depuis début janvier, le Mexique est secoué par une vague de manifestations populaires contre la décision prise par le gouvernement du président Pena Nieto d'augmenter brutalement, jusqu'à 20%, les tarifs de l'essence, du gaz et de l'électricité.

Manifestations massives, coupures de routes, blocages de lignes de chemin de fer, occupation des stations d'essence et des dépôts de carburants... Dans toutes les régions du pays, des milliers, des dizaines de milliers dans certaines grandes villes, de Mexicains exigent l'annulation des décrets d'augmentation et la démission du président de la République.

Ce mouvement a tous les ingrédients pour provoquer une crise majeure dans le pays. Il mobilise à l'échelle nationale, au départ de façon complètement spontanée et explosive, des secteurs très larges de la population, dont certains se mobilisent rarement : camionneurs, taxis, travailleurs précaires, paysans... cela plus particulièrement dans le nord du pays, à la frontière avec les États-Unis, dans des régions réputées « socialement calmes ». Ainsi la voie de chemin de fer qui vient des États-Unis a été bloquée pendant six jours à Ciudad Juarez.

Un pouvoir dans la tourmente

Depuis deux semaines, le gouvernement n'arrive pas à contenir ce mouvement. Le discours hypocrite de Pena Nieto prétendait les hausses inévitables à cause de l'évolution des prix du marché mondial, et nécessaires pour éviter de nouvelles coupures dans les budgets sociaux. Mais il n'a



La colère contre le pouvoir est dans la rue. Et maintenant? DR

convaincu personne. La violente répression (au moins deux morts, des centaines de blessés, des milliers d'arrestations) et les infiltrations policières qui ont monté des provocations au pillage des magasins, n'ont pas empêché les manifestations de s'étendre et de se multiplier.

Pena Nieto et son parti, le PRI (Parti révolutionnaire institutionnel), apparaît même isolé. Les classes possédantes du Mexique s'affolent.

Les partis de gouvernement, PAN et PRD, qui ont mené avec le PRI la politique ultralibérale de ces dernières années, se sont désolidarisés de lui. La confédération patronale Coparmex a refusé de signer un nouveau « pacte » avec le gouvernement. Les grands syndicats « jaunes », support traditionnels du PRI, ainsi que la conférence des évêques du Mexique, ont demandé au gouvernement d'annuler les hausses.

Des perspectives à construire

Ce mouvement est porteur d'espoirs pour tous ceux qui, au Mexique, luttent contre un régime qui mène une sanglante guerre contre les pauvres. L'ampleur de la colère populaire s'explique par les conséquences catastrophiques de ces hausses pour l'immense majorité de la population (53% des Mexicains vivent en dessous du seuil officiel de pauvreté), mais également par tout ce que le peuple mexicain, les salariés, les paysans, les communautés indigènes, subissent depuis des années (réformes ultralibérales, corruption généralisée, expulsions, licenciements, massacres et « disparitions » sous prétexte de guerre contre les narco-trafiquants...). Il met les mouvements sociaux anticapitalistes, associations indépendantes, syndicats démocratiques, groupes d'extrême gauche, devant une grande responsabilité : celle de tout faire pour permettre à ce mouvement de se coordonner, de trouver une structuration nationale pour tracer une perspective politique indépendante. Et notamment pour éviter sa récupération dans la perspective de l'élection présidentielle de l'année prochaine...

Fabrice Thomas

BIRMANIE Les Rohingyas, « l'une des ethnies les plus persécutées du monde »

Les Rohingyas constituent l'une des nombreuses ethnies minoritaires en Birmanie. Ils vivent dans l'État d'Arakan (Rakhine) situé au centre-ouest du pays, en bordure du golfe du Bengale, et partagent une courte frontière avec le Bangladesh...

Ils étaient Birmans, mais ne le sont plus depuis 1982 : ils sont devenus l'un des rares groupes apatrides au monde, particulièrement démunis de droits. Le gouvernement birman ne reconnaît que les « races nationales », celles présentes dans le pays avant l'arrivée des colons britanniques en 1823, ce qui ne serait pas le cas des Rohingyas selon une histoire officielle fortement contestée. Autre pomme de discorde, cette ethnie a été mobilisée par la puissance coloniale pour lutter contre le mouvement de libération nationale. L'histoire est donc mobilisée pour justifier une persécution récurrente et très violente qui affirme, aujourd'hui, des traits génocidaires. Les Rohingyas sont peu nombreux – environ un million – et constituent la moitié de la population de l'Arakan. Ils sont musulmans dans un pays à plus de 90% bouddhiste : le conflit prend ainsi un tour religieux, mais il concerne avant tout le contrôle des terres et des richesses minières dans cette région. En 2012, des violences intercommunautaires avaient fait plus de 200 morts, pour la plupart des musulmans. 140 000 Rohingyas



Fin 2016, des réfugiés rohingyas arrêtés à la frontière avec le Bangladesh. DR

ont été parqués dans des camps où ils vivent toujours. La situation ne fait qu'empirer. L'université Yale a publié en octobre un rapport concluant qu'il existait de « solides preuves » qu'un génocide est en cours. Parmi les violences subies par la minorité ethnique : viols, meurtres, restrictions imposées sur les naissances ou les mariages et instauration de

conditions ayant pour conséquence de détruire le groupe (vie dans des camps, privation de nourriture, de soins...).

Le plus grand exode dans la région

Depuis l'attaque par un groupe non identifié d'un poste frontalier qui a fait neuf morts, l'armée birmane mène une répression en

règle contre les Rohingyas. Face à cette situation, Aung San Suu Kyi se fait honteusement. Longtemps emprisonnée, prix Nobel de la paix, elle est maintenant à la tête du régime civil. Elle ne veut pas critiquer l'ordre militaire, toujours très puissant, ou s'aliéner l'opinion majoritaire. En effet, une extrême droite nationaliste et bouddhiste s'affirme en Birmanie, représentée par le moine extrémiste U Wirathu et son mouvement radical Ma Ba Tha (Association pour la défense de la race et de la religion). Par vagues successives, notamment depuis 1978, les Rohingyas se sont enfuis au Bangladesh où ils sont plusieurs centaines de milliers dans des camps de réfugiés, en situation de misère absolue. D'autres ont pris la mer pour rejoindre la Malaisie. C'est le plus grand exode dans cette région depuis la fin de la guerre du Vietnam. Certains ont atteint l'Australie, au péril de leurs vies. Ils sont fort mal reçus partout, y compris en pays musulman. Les Rohingyas constituent bien, comme le dit l'ONU, « l'une des ethnies les plus persécutées du monde ». Ils pâtissent de clichés qui en arrivent à entraver l'empathie envers les victimes et la solidarité internationale. L'islam n'est-elle pas une religion de violence ? Et le bouddhisme non-violence et respect scrupuleux de la vie ? Et pourtant...

Pierre Rousset

Cinéma

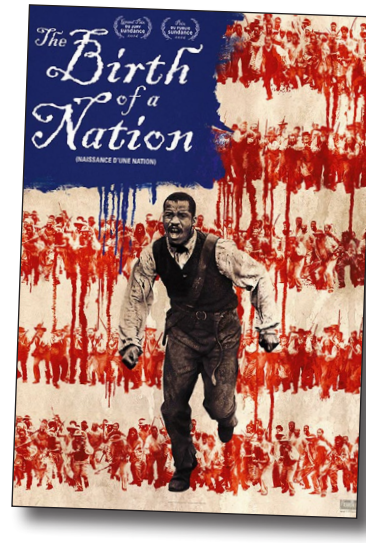
The Birth of a nation de Nate Parker

Avec Nate Parker, Armie Hammer et Mark Boone Junior. Sortie mercredi 11 janvier.

En titrant son film *The Birth of a nation*, Nate Parker a voulu répliquer au célèbre film du même nom tourné en 1915 par D.W. Griffith, qui faisait l'apologie de l'esclavage et du lynchage. Si les films qui dénoncent le racisme et l'esclavage sont relativement nombreux aujourd'hui, il est en revanche rare qu'ils mettent en scène des révoltes violentes d'esclaves. Parmi ceux-ci, on peut sans doute compter *Spartacus* de Stanley Kubrick (1960), mais il s'agit d'esclaves blancs, et *Mandingo* de Richard Fleischer (1975), dont la fin qui montrait justement le soulèvement a été coupée. Aujourd'hui, Hollywood verse volontiers des larmes sur la souffrance des esclaves, mais ne montre guère leur résistance et leurs luttes. S'il est permis de reprocher beaucoup de choses sur le plan formel à Nate Parker, en particulier une tendance à reproduire les clichés hollywoodiens et la maladresse de certaines scènes comme celle de la pendaison, il faut lui reconnaître le mérite d'avoir rendu hommage à un homme qui fut le cauchemar de l'Amérique blanche raciste. La violence barbare de la révolte n'est pas dissimulée et apparaît clairement comme le produit d'un système d'oppression ignoble. Il ne cherche pas à la justifier mais à en faire comprendre l'origine au spectateur, et c'est tout de même la grande réussite de ce film. Comment en effet demander aux opprimés de se conduire mieux que leurs oppresseurs en pareilles circonstances ? Les relations entre les esclaves comme entre les esclaves et leurs maîtres manquent parfois de subtilité et on imagine ce qu'aurait donné un tel sujet tourné par exemple par Spike Lee... Néanmoins, on ne peut

s'empêcher de penser que si toute une partie de la critique, notamment française, s'est acharnée sur ce film, c'est que toutes ces belles âmes bien pensantes préfèrent les esclaves en larmes et à genoux que debout une arme à la main. Car les films qui pendant des décennies ont reproduit les pires stéréotypes racistes, comme celui de la «mama noire» qui fait partie de la riche famille de

Blancs qu'elle sert nuit et jour, n'ont jamais fait l'objet d'un tel mépris. Le film de Nate Parker n'est sans doute pas un chef d'œuvre, il manque de souffle, mais il cogne très fort sur une ignominie qui marque aujourd'hui encore profondément, non seulement la société américaine, mais l'ensemble des États qui se sont enrichis par la traite négrière. **Gérard Delteil**



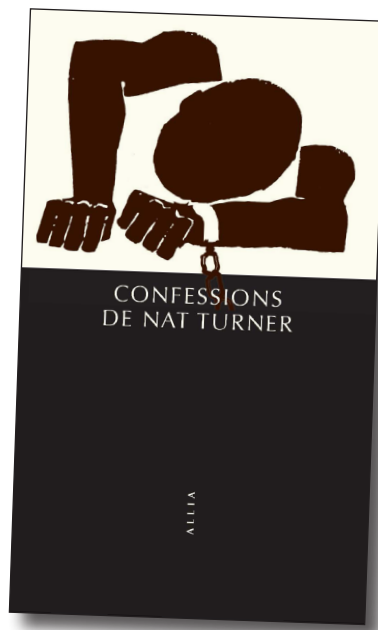
Essai

Confessions de Nat Turner

Traduit par Michaël Roy. Allia, 2017, 6,50 euros

À l'occasion de la sortie du film *The Birth of a Nation* (voir ci-dessus), les *Confessions de Nat Turner* sont rééditées. Le 21 août 1831, Nat Turner, habitant du comté de Southampton en Virginie, décide avec d'autres esclaves comme lui de prendre les armes contre leurs maîtres blancs. En deux jours, ils vont de plantation en plantation et assassinent de sang froid hommes, femmes et enfants. Pendant 36 heures, rejoint par une soixantaine d'autres esclaves ou par des Noirs libres, ils tuent cinquante-cinq personnes, pour les deux tiers des femmes et des enfants. Puis, tous les insurgés sont faits prisonniers ou tués par la milice locale tandis que des représailles féroces s'exercent contre l'ensemble de la population noire. Nat Turner, seul des rebelles à être parvenu à s'échapper, est capturé le 30 octobre, remis au shérif de Jérusalem (la ville principale du comté), jugé, et condamné à la pendaison. Il sera exécuté le 11 novembre.

Emprisonné, il reçoit la visite de l'avocat Thomas R. Gray et lui raconte la ferveur religieuse qui a motivé son



«œuvre de mort», la mission dont depuis son enfance il se sent investi. Il décrit les préparatifs, la fuite, les morts, le besoin de violence, seule façon de briser l'oppression barbare dont il est victime et qui le nie. Il trouve la force et la justification de cette violence libératrice dans une vision apocalyptique de la lutte du bien contre le mal, une vision «d'esprits blancs et d'esprits noirs en train de se battre tandis que le ciel s'obscurcissait» : «le jour du jugement était proche». *Les Confessions* sont un récit à deux voix : celle d'un esclave, condamné à mort pour avoir organisé une rébellion et celle d'un fils de planteur blanc, propriétaire d'esclaves. Une surprenante contradiction qui ne peut enlever au récit sa force accusatrice, à ce que l'on perçoit de la personnalité de Nat Turner, sa puissance révolutionnaire. Après son exécution en novembre 1831, Thomas R. Gray publiera le récit qu'il a recueilli sous le titre de *Confessions de Nat Turner* : ce document historique fut l'un des premiers à faire entendre une voix noire. La peur des blancs esclavagistes des États du Sud durcit la sordide législation sur l'esclavage jusqu'à la guerre de Sécession. **Yvan Lemaître**

Cinéma

Entre les frontières de Avi Mograbi

Sortie mercredi 11 janvier.

Avi Mograbi, cinéaste critique de la politique israélienne et soutien des soldats refusant de servir dans les territoires occupés, consacre son dernier film à la situation des Érythréens en Israël. Son film présente un double intérêt, sur le fond mais aussi par la forme adoptée : Mograbi reprend la démarche du metteur en scène brésilien Augusto Boal, celle du théâtre de l'Opprimé. Les personnes directement concernées jouent des situations réelles en occupant les rôles soit d'opprimés, soit d'opresseurs. L'objectif de Boal et de ses disciples est de conscientiser acteurs et surtout spectateurs. On voit donc les Érythréens représenter des épisodes qu'ils ont traversés : le passage de la frontière, les pressions pour les faire partir, le racisme des Israéliens... Des Israéliens participent aussi à certaines scènes. Les Érythréens sont environ 50 000 à avoir réussi à entrer dans le pays. Aux termes de la convention de 1951 sur les réfugiés, ils ne peuvent être renvoyés et pourraient avoir droit au statut de réfugié après une étude individuelle de leur situation. Mais les autorités refusent d'engager cette procédure, les considèrent comme des «infiltrés» et souhaiteraient qu'ils repartent. Ils ont donc des visas renouvelables de courte durée qui théoriquement ne leur permettent pas de travailler. En pratique, la plupart travaillent et occupent des emplois précaires. Pour renforcer la pression, les autorités israéliennes ont ouvert un centre de rétention pour plus de 2 000 Érythréens en plein désert à Holot. C'est dans un bâtiment situé à proximité que le tournage a eu lieu sur plus d'une année. Le film est d'une grande force : il montre que, comme le souligne Mograbi, si les droits de ces réfugiés (qui souvent parlent couramment hébreu, car cela fait des années qu'ils sont en Israël) sont systématiquement niés, c'est que la préoccupation principale des autorités israéliennes est d'assurer la domination de l'élément juif dans la population. C'est pourquoi sont aussi discriminés les Palestiniens, même s'ils sont citoyens israéliens. **Henri Wilno**



Histoire

Le Mémorial du camp de Rivesaltes, continuum de l'enfermement des «indésirables»

Enterré comme l'a été pendant des décennies l'histoire de ce lieu, proche de Perpignan. Une histoire qui sort peu à peu de l'oubli, depuis qu'en 1997 un employé municipal découvrit par hasard des archives du camp... jetées dans une décharge publique ! Cela fut le plus durable mais aussi plus grand camp d'internement en France : 612 ha dont ne restent que les 42 ha de l'îlot F où a été construit ce mémorial, à l'endroit même de la place de rassemblement d'où partirent en 1942 les convois emmenant les juifs dans les camps d'extermination. Par une rampe, on accède à un long couloir comme un sas d'introduction dans un voyage dans le temps. Une grande salle d'exposition rassemble en une seule mémoire le calvaire des milliers d'internés que l'on peut suivre au travers de centaines de films, d'archives, de témoignages oraux et écrits. Comme l'explique Kader Goutta qui, enfant, y vécut seize ans, «je l'appelle le camp maudit de toutes les communautés qui sont passées par là. Ça a été affreux». Républicains espagnols fuyant les armées de Franco, parqués dans

Austère monolithe de béton ocre, le Mémorial de Rivesaltes est enterré, laissant visibles au visiteur les quelques baraques subsistant du camp où furent internés, dans des conditions inhumaines, toutes les personnes jugées, à un moment ou un autre, «indésirables» par l'État français.

des conditions ignobles sur les plages du Roussillon par le gouvernement du Front populaire, internés ensuite par décision de Vichy, notamment à Rivesaltes ; puis juifs européens fuyant le nazisme, suivis de juifs français victimes de rafles vichystes, Rivesaltes devenant le «Drancy de la zone libre» ; Tsiganes français chassés d'Alsace-Moselle par les troupes allemandes mais considérés comme un «fardeau» par les autorités françaises et mis derrière des barbelés.

Mémoire d'un passé qui ne passe pas Après la Deuxième Guerre mondiale, le camp, souvent écrasé par le soleil et balayé par une violente tramontane, a continué à servir de prison pour les «ennemis de la France» et autres «indésirables». De 1944 à 1948, 10 000 prisonniers de guerre y sont internés. En 1954, début de la sale guerre d'Algérie, c'est un lieu d'emprisonnement d'indépendantistes algériens. Puis, il fut un lieu de



D'hier à aujourd'hui, quand l'État français enferme... DR

«transit» (de 15 ans !) pour 22 000 harkis et leurs familles. Des baraques en bois sans fenêtre ni chauffage, dans le dénuement le plus total en guise de «remerciements pour services rendus». Même traitement «postcolonial», comme le caractérise

l'historien Nicolas Lebourg, pour les autres militaires, guinéens et indochinois, ayant été enrôlés dans l'armée française et rapatriés avec leurs familles à la fin des guerres coloniales. Enfin, comme un trait d'union entre passé et présent, de

1986 à 2007, centre de rétention où sont enfermés ces nouveaux «indésirables», sans-papiers, dans le cadre de la politique raciste de tous les gouvernements jusqu'à aujourd'hui. Des stèles ont été érigées sur le site à la mémoire des victimes de plusieurs communautés. Mais, lors de l'inauguration du Mémorial en 2015 par Manuel Valls, la seule stèle qu'il a évitée, c'est celle érigée par la Cimade qui rend hommage aux migrants du centre de rétention. Cet acte méprisant à l'égard des victimes de la politique raciste d'aujourd'hui – tout comme l'abjecte présence parmi les invités du chef FN Louis Aliot – montre combien cette inauguration n'était qu'une obscène tentative de récupération de la part des représentants de l'État français de la mémoire de ceux-là mêmes qu'il a persécutés. Visiter ce Mémorial, c'est voyager dans les heures les plus sombres du 20^e siècle. Un passé qui ne passe pas et que le Mémorial évoque avec une carte des camps de réfugiés actuels. C'est questionner le présent : la chasse aux migrants, les guerres impérialistes, la haine raciste, la remontée des nationalismes. Cette mémoire précieuse accumulée dans ce lieu appartient à toutes ces victimes de la barbarie capitaliste d'hier et d'aujourd'hui et à toutes celles et tous ceux qui veulent en finir avec ce système oppressif. **Josie Boucher**

LE REVENU UNIVERSEL « Une réflexion sur la société que nous voulons, mais aussi un dérivatif récupérable et un obstacle à la construction d'une stratégie alternative »

Entretien. La primaire à gauche a relancé le débat sur « le revenu de base », inconditionnel et universel : Benoît Hamon en fait l'une de ses principales propositions, tandis que Manuel Valls lui oppose son « revenu décent » sous condition de ressources, et que Arnaud Montebourg, autrefois défenseur du revenu universel, le rejette aujourd'hui. Nous avons demandé son point de vue à **Michel Husson**, économiste et membre du conseil scientifique d'Attac qui vient en particulier de produire une récente contribution sur la question¹.

En ouverture de ta contribution, tu écris : « Qu'une société garantisse un revenu décent à tous ses membres est évidemment un objectif légitime. Mais cela n'implique pas une adhésion au revenu universel de base ». Qu'entends-tu par là ?

Depuis 10 ans, les gouvernements successifs ont refusé toute revalorisation significative des minima sociaux : ils ont décroché d'au moins 20% par rapport au Smic, et les associations concernées demandent donc une augmentation de 25%. Une telle revendication fait partie des mesures d'urgence de lutte contre la pauvreté : il faut se battre pour l'augmentation des minima sociaux et leur pleine extension aux jeunes de 18 à 25 ans. Même Manuel Valls propose un « revenu décent » relativement élevé (entre 800 et 850 euros), mais pourquoi n'y a-t-il pas pensé plus tôt ? Cela ne nécessite pas pour autant un grand basculement vers un revenu universel de base. Le côté séduisant de ce type de projet, c'est effectivement l'inconditionnalité et donc l'universalité : tout le monde le reçoit sans même avoir à le demander. Nous sommes alors dans une « bonne société » qui garantirait à tous ses membres une existence décente indépendamment de toute contribution. Malheureusement, il n'y a pas de miracle, et si on regarde de près le contenu concret de ces projets, on s'aperçoit qu'ils se heurtent tous à la contradiction suivante. Soit le niveau du revenu est « suffisant » ou « décent » (mettons 1000 euros par mois), alors il doit être compensé par un transfert à peu près intégral de la protection sociale : le revenu de base devra remplacer les retraites et couvrir les dépenses de santé. Soit son niveau n'est pas « suffisant » (disons 400 euros), et le revenu universel n'est rien d'autre qu'un redéploiement des minima sociaux qui existent déjà.

Le revenu universel se veut une double réponse à la généralisation de l'utilisation des robots censée détruire massivement les emplois salariés, et au développement de nouvelles formes d'emplois liés à « l'économie numérique ». Qu'en penses-tu ?

À cause des robots, il n'y aura pas d'emplois pour tout le monde ; et à cause de l'économie numérique, il n'y aura plus d'emplois stables. Donc, faute d'emplois décents, il faut demander un revenu. Ce « donc » serait à la fois réaliste et moderne. Mais il repose sur un renoncement définitif, celui du droit à un emploi décent. Admettons que se vérifient les prévisions catastrophistes qui disent qu'un emploi sur deux sera remplacé par un robot. Dans une société rationnelle, cela devrait être une bonne nouvelle : les robots vont faire le boulot à notre place, donc tous à mi-temps ! Dans la logique capitaliste, cela devient : on détruit la moitié des effectifs. Si on se résigne à cette logique, alors effectivement il faut au moins essayer d'obtenir un revenu. Mais il y a là une grande naïveté qui consiste à penser qu'il sera plus facile d'obtenir des capitalistes, sous forme de revenu, ce qu'ils



refusent sous forme de réduction du temps de travail. Quant à l'économie numérique, elle sert de prétexte à un retour à des formes d'emploi ultra flexibles. Philippe Van Parijs, l'un des grands promoteurs de l'allocation universelle, explique ainsi que « la réalité du 21^e siècle » n'est pas la réduction du temps de travail mais la « multiplication du travail atypique, du travail indépendant, du travail à temps partiel, des contrats de toute sorte » (L'Obs, 7 juillet 2016). Il faudrait donc s'y résigner et renoncer à un statut du salarié prenant en compte ces nouvelles formes de travail, comme si la société devait se conformer aux innovations technologiques, et non l'inverse.

Pour Benoît Hamon, « le revenu universel est la nouvelle protection sociale ». Quel est ton point de vue ?
Un revenu universel pleinement réalisé représenterait au bas mot 30% du PIB. Il ne peut être financé qu'à condition de se substituer à la protection sociale dans son intégralité : les 1000 euros par mois remplaceraient les pensions et devraient aussi couvrir les dépenses de santé. Cette « nouvelle protection sociale » serait donc par essence individualisée et donc en rupture avec la logique de solidarité et de mutualisation qui a historiquement sous-tendu tout progrès social. En réalité, le projet de Benoît Hamon

est plus prudent. Il propose dans l'immédiat une revalorisation du RSA de 10% qui serait étendu de manière inconditionnelle à tous les jeunes de 18 à 25 ans (les Échos, 18 décembre 2016). Pour aller plus loin, le revenu universel devra « s'articuler avec les aides sociales existantes » et Hamon parle de « fusions ciblées » avec les minima sociaux (23 milliards d'euros), les aides au logement (18 milliards) ou les prestations familiales (53 milliards). Mais cela ne suffit pas à financer les 300 milliards d'euros de son projet, et Hamon explique qu'il « aborde ces propositions avec prudence » (les Échos, 3 octobre 2016). En réaffirmant que « le revenu de base doit renforcer, et non pas réduire la protection sociale », il montre que cela n'est en rien garanti d'avance.

Quelle serait l'alternative ?

La véritable alternative, c'est un écosocialisme. Le capitalisme a en effet atteint ses limites et il est incapable de répondre aux besoins sociaux, ni de faire face au défi climatique. Il faut donc imaginer des projets qui amorcent une bifurcation vers un autre système, une sorte de « programme de transition » dont l'axe central serait la réduction du temps de travail. Et on peut d'ailleurs citer celui que Trotsky avait rédigé en 1938, parce qu'il a sur ce point conservé toute son actualité : « Sous peine de se vouer lui-même à la dégénérescence, le prolétariat ne peut tolérer la transformation d'une partie croissante des ouvriers en chômeurs chroniques, en miséreux vivant des miettes d'une société en décomposition. Le droit au travail est le seul droit sérieux que l'ouvrier ait dans une société fondée sur l'exploitation. Cependant, ce droit lui est enlevé à chaque instant. Contre le chômage, tant "structurel" que "conjoncturel", il est temps de lancer, en même temps que le mot d'ordre des travaux publics, celui de l'échelle mobile des heures de travail. Les syndicats et les autres organisations de masse doivent lier ceux qui ont du

travail et ceux qui n'en ont pas par les engagements mutuels de la solidarité. Le travail disponible doit être réparti entre tous les ouvriers existants, et cette répartition déterminer la longueur de la semaine de travail. Le salaire moyen de chaque ouvrier reste le même qu'avec l'ancienne semaine de travail ! Le salaire, avec un minimum strictement assuré, suit le mouvement des prix. Aucun autre programme ne peut être accepté pour l'actuelle période de catastrophes. »

La réduction du temps de travail doit être l'occasion d'une incursion dans le droit de propriété en instituant un contrôle par les travailleurs des décisions d'embauche. Autant la bourgeoisie est prête à distribuer un revenu pour solde de tout compte, autant elle est absolument hostile à toute remise en cause du pouvoir patronal. De manière générale, et en cohérence avec la transition écologique, il faut inverser la logique capitaliste en partant des besoins et des contraintes et en créant ex nihilo les emplois socialement et écologiquement utiles. Pour prolonger la comparaison avec les années 1930, « le mot d'ordre des travaux publics », évoqué par Trotsky, trouve aujourd'hui son prolongement dans l'idée de l'État « employeur en dernier ressort ».

Ces pistes radicales sont à la hauteur des enjeux de notre « période de catastrophes », mais elles semblent hors de portée, compte tenu des rapports de forces réellement existants. C'est dans cet écart que prospère un projet comme celui de revenu universel qui apparaît comme un moyen de contourner les obstacles et de passer à nouveau à l'offensive. Il a au moins le mérite de susciter une réflexion sur la société que nous voulons, mais il fonctionne aussi comme un dérivatif récupérable et comme un obstacle à la construction d'une stratégie alternative.

Propos recueillis par J.C. Laumonier

1 - <http://alencontre.org/societe/le-monde-merveilleux-du-revenu-universel.html>

L'image de la semaine



*Indiens : pauvres, exclus, chômeurs, migrants, clandestins, gauchistes, écologistes, homos, marginaux, artistes, utopistes, libres penseurs, athées, Noirs, femmes, s.d.f., précaires, handicapés, etc. etc. etc.

Vu ailleurs



TARNAC FAIT PSCHITT...

Tarnac, terminus. Après huit ans de

procédures et d'atmolements judiciaires, la chambre criminelle de la Cour de cassation vient d'écartier définitivement la qualification terroriste à l'encontre de Julien Coupat et de ses comparses. Le groupe de Tarnac n'aura donc pas « les honneurs » d'un grand procès aux assises, comme il le réclamait ironiquement.

Huit de ses membres comparaîtront devant le tribunal correctionnel de Paris, dont Coupat et son ex-compagne Yildune Lévy, soupçonnés d'avoir posé un crochet sur la caténaire d'une ligne TGV en novembre 2008. Tous deux seront jugés pour « association de malfaiteurs » et « dégradations en réunion », les autres étant simplement renvoyés principalement pour « refus de se soumettre à des prélèvements biologiques » ou « recel de faux documents administratifs ». De simples délits de droit commun, débarrassés de leurs oripeaux terroristes. (...)

Cet arrêt de la Cour de cassation constitue donc l'épilogue d'un feuilleton interminable, devenu le symbole de l'instrumentalisation du terrorisme à des fins politiques. « Pendant huit ans, la justice s'est acharnée à utiliser les moyens de l'antiterrorisme et à marquer cette procédure de son sceau pour finalement aboutir à cette décision, a réagi Marie Dosé, avocate de Gabrielle Haliez et d'Yildune Lévy, prévenues dans le dossier. Espérons que huit années supplémentaires ne soient pas nécessaires à consacrer la seule décision judiciaire qui s'impose : une relaxe. » (...)

La qualification terroriste étant désormais écartée, va se poser la question de l'administration de la preuve, tant l'enquête apparaît bâclée. En creux, l'arrêt de la Cour de cassation pose de nombreuses questions sur la loyauté d'une enquête inspirée par des motifs d'ordre public. « Le procès à venir sera celui des méthodes de l'antiterrorisme et de ses manipulations, prévient Marie Dosé. Et nous sommes prêts à déconstruire leur édifice de papier. »

« Tarnac : la fin du fantasme terroriste », Emmanuel Fansten et Willy Le Devin, Libération, mardi 10 janvier

L'Anticapitaliste

Pour découvrir notre presse, profitez de notre promotion d'essai :

10€ = 3 MOIS D'HEBDO
ainsi qu'un numéro cadeau de notre revue mensuelle

s'abonner par chèque, cochez la formule d'abonnement retenue et et renvoyez-nous le formulaire accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de NSPAC) à : NSPAC, 2 rue Richard-Lenoir - 93108 Montreuil Cedex

FRANCE ET DOM-TOM

Tarif standard		Jeunes/chômeurs/précaires	
Hebdo	<input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 28 €	<input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 56 €	<input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 20 €
Mensuel	<input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 22 €	<input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 44 €	<input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 40 €
Hebdo + Mensuel	<input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 1 an <input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 38 €
Promotion d'essai	Hebdo + 1 Mensuel offert		<input type="checkbox"/> 3 mois <input type="checkbox"/> 10 €

ÉTRANGER

Joindre la diffusion au 01-48-70-42-31 ou par mail : diffusion.presse@npa2009.org

s'abonner par prélèvement automatique, cochez la formule de prélèvement retenue et renvoyez-nous le formulaire accompagné d'un RIB à : NSPAC, 2 rue Richard-Lenoir - 93108 Montreuil Cedex

Tarif standard		Jeunes/chômeurs/précaires	
Hebdo	<input type="checkbox"/> 14 € par trimestre	Hebdo + Mensuel	<input type="checkbox"/> 25 € par trimestre
Hebdo	<input type="checkbox"/> 10 € par trimestre	Hebdo + Mensuel	<input type="checkbox"/> 19 € par trimestre

Titulaire du compte à débiter
Nom : Prénom :
Adresse : Ville :
Code postal :
Mail :

Désignation du compte à débiter
IBAN :
BIC :

Mandat de prélèvement SEPA
En signant ce formulaire, vous autorisez NSPAC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Numéro ICS : FR43ZZZ54755

Date : Signature obligatoire

www.npa2009.org